

Aménagement d'un centre de loisirs intercommunal

Communauté de Communes des Vals de Cher et d'Arnon (18)

-Mise en place de différents parcours pédagogiques et activités ludiques-

Ecole Polytechnique de l'Université de Tours
Département Aménagement
35 allée Ferdinand Lesseps
37200 Tours

Remerciements

Je tiens sincèrement à remercier les personnes suivantes :

- Marc-André PHILIPPE, tuteur de ce projet et maitre de conférences
Pour ses conseils précieux et sa disponibilité

- Alain MORNAY, Maire de Méreau
- Guyène GRASON, Directrice de la Communauté de Communes des Vals de Cher et d'Arnon
- Sylvie ALAPHILIPPE, Patricia CORDEIRO et Corinne FABRE, secrétaires de la Mairie de Méreau
Pour leur aide, leur disponibilité et leur patience tout au long de ce projet

- Martine PERROCHON, Directrice de la Communauté de Communes des Vallées Vertes du Cher Ouest
- Patrick TOURNANT, Maire de Foëcy
- Pascale ZULIANI, Directrice du centre de loisirs municipal de Foëcy
Pour le temps qu'ils m'ont accordé et leurs renseignements précieux pour ce projet

- Tous les directeurs d'école de la Communauté de Communes : M^{me} BIRTEGUE, M^{me} CHENON, M^{me} CORDIER, M^r COREIA, M^{me} CUSSEAU, M^{me} DOUVENEAU, M^{me} MACQUIN et M^{me} ZAREMBA ainsi que les institutrices
Pour l'aide qu'ils m'ont apportée en acceptant de distribuer mes questionnaires

- Jean-Marc DUGUET, Président d'une société de canalisations et de travaux publics
- Cédric TAUZIN, Directeur de centre de loisirs
- Sophie SARCELLE
Pour leurs conseils et leurs renseignements utiles au projet

- La société ORLIM, Aménageur-Lotisseur
Pour les renseignements qu'ils m'ont fournis

- Gilles DURAND, mon père
Pour son aide, ses conseils et son soutien tout au long de ce projet

- Tous les parents d'élèves de la Communauté de Communes qui ont répondu à mon questionnaire

Sommaire

Remerciements	2
Sommaire	3
Introduction.....	4
I. Présentation du territoire	5
1. La Communauté de Communes des Vals de Cher et d'Arnon	5
2. Evolutions démographiques : exode rural et périurbanisation	8
3. Une localisation propice à la périurbanisation	10
II. Un centre de loisirs intercommunal, un réel besoin ?	14
1. Les structures déjà existantes.....	14
2. Une réelle demande dans la communauté de communes.....	16
3. Des activités pédagogiques variées.....	17
III. Choix d'implantation du centre de loisirs	19
1. La commune : Méreau	19
2. Le terrain.....	22
IV. Propositions d'aménagement	26
1. Sécurisation du chemin jusqu'à la cantine	26
2. Création d'un parking dépose-minute.....	29
3. Organisation du centre	30
4. Représentation de l'ensemble.....	37
5. Organisation du ramassage en bus.....	39
V. Aspects financiers	44
1. Estimation du coût et subventions	44
2. Fonctionnement et rentabilité : recherche du petit équilibre.....	48

Introduction

Située au cœur de la Champagne Berrichonne, à l'Ouest de Bourges et au Sud de Vierzon, la Communauté de Communes des Vals de Cher et d'Arnon, créée en 1999, regroupe 12 communes pour une superficie totale d'environ 24500 hectares et une population de 8066 habitants. La Champagne Berrichonne est une région naturelle à la ruralité affirmée et la Communauté de Communes des Vals de Cher et d'Arnon ne fait pas exception. Celle-ci fut donc victime de l'exode rurale jusqu'au milieu des années 70 où un phénomène de périurbanisation, due à l'attractivité de Bourges d'une part et de Vierzon d'autre part, apparut au sein de la Communauté de Communes. Il s'agit donc d'une zone à l'évolution démographique positive depuis plusieurs années. Les besoins de la population sont par conséquent de plus en plus importants en matière d'équipements et de services.

Un centre de loisirs sans hébergement ou « accueil de loisirs » est une structure d'accueil d'enfants scolarisés (de 3 à 17 ans) dédiée à leur offrir des loisirs de proximité. Ce type de structure est soumis à la législation en vigueur quant à l'accueil et à l'encadrement des mineurs et est sous tutelle du haut commissariat à la jeunesse et de la Protection maternelle et infantile pour les moins de six ans. Les structures dédiées aux jeunes et aux enfants sont un atout majeur pour toute collectivité locale. La communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon connaît une croissance démographique positive grâce au phénomène de périurbanisation. Or ce phénomène concerne en majorité de jeunes ménages qui préfèrent s'installer en campagne afin d'offrir une certaine qualité de vie à leurs enfants. Ainsi la prise en compte de ces enfants doit être une préoccupation majeure pour toute collectivité locale. Or la Communauté de Communes des Vals de Cher et d'Arnon ne dispose pas de centre de loisirs permettant d'accueillir les enfants de la communauté c'est pourquoi l'aménagement d'un centre de loisirs intercommunal apparaît comme un réel besoin.

L'aménagement d'un centre de loisirs se révèle bien plus compliqué que la simple mise en place d'une structure d'accueil. La notion de « loisirs » est de loin le point le plus important à retenir pour réaliser un aménagement de qualité. La plupart des centres de loisirs existants ont certes des structures permettant d'accueillir les enfants mais dont les possibilités d'activités de loisirs, au-delà des coloriages et de la confection de colliers de perles, sont relativement restreintes. Mon inspiration pour imaginer un centre de loisirs offrant aux enfants la possibilité d'activités ludiques et originales m'est venue d'un côté de mon expérience en tant qu'animatrice en centre de loisirs, et de l'autre côté de ma part d'enfant que je cultive non sans un certain plaisir.

La première partie de ce projet consistera donc en une présentation du territoire d'études, ensuite nous verrons que l'aménagement d'un centre de loisirs intercommunal y est un réel besoin. En troisième partie je justifierai le choix du lieu d'implantation du centre de loisirs. Enfin, la quatrième partie exposera mes propositions d'aménagement et une dernière partie exposera les aspects financiers de ce projet.

I. Présentation du territoire

1. La Communauté de Communes des Vals de Cher et d'Arnon

a. Localisation géographique

La région Centre, avec une superficie de 39151 km², est la quatrième région de France en termes de surface et ses 2526919 habitants en font la dixième région en termes de population. Sa position centrale sur le territoire Français lui a valu son nom. Elle est traversée d'Est en Ouest par la Loire qui contribua fortement à la formation du royaume de France, la multitude de châteaux qui s'y construisirent en sont un témoignage. Ainsi les châteaux de la Loire sont partie intégrante du patrimoine culturel de la région Centre. Géographiquement, la région Centre est composée de six départements : le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret.



Figure 2 : Localisation de la région Centre dans la France métropolitaine

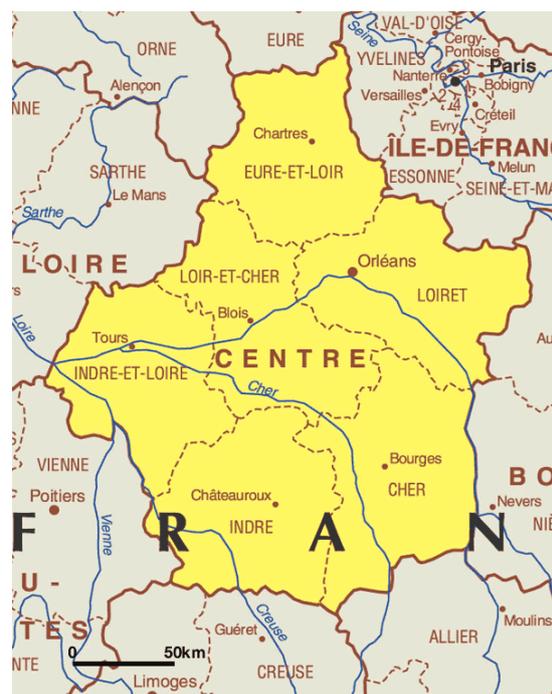


Figure 1 : Les départements de la région Centre

C'est dans le département du Cher, au Sud-Est de la région, que se situe la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon. Ce département a une superficie de 7235 km² et compte 314675 habitants. Avec le département de l'Indre, le Cher forme la province du Berry. Sa préfecture est la ville de Bourges et sa sous-préfecture est Vierzon, situé à 30 km au Nord-Ouest de Bourges.

La communauté de communes se situe entre Vierzon et Bourges à l'ouest du département, en limite de l'Indre, dans la Région naturelle de la Champagne Berrichonne. Elle est traversée par la rivière du Cher et de l'Arnon qui lui ont donné son nom.



Photo 1 : Vue sur l'Arnon (réalisation : Charlotte Durand)



Figure 3 : Localisation de la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon (source fond de carte : GoogleMaps ; réalisation : Charlotte Durand)

b. Présentation de la communauté de communes

Création et compétences

Créée le 18 Novembre 1999, la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon compte au départ onze communes : Brinay, Cerbois, Chery, Lazenay, Limeux, Lury -sur-Arnon, Massay, Méreau, Preuilly, Quincy et Sainte Thorette. Le 23 Mars 2001, la communauté accueille un nouveau membre : c'est l'adhésion de la commune de Poisieux. La communauté possède au totale une superficie de 24491 ha.

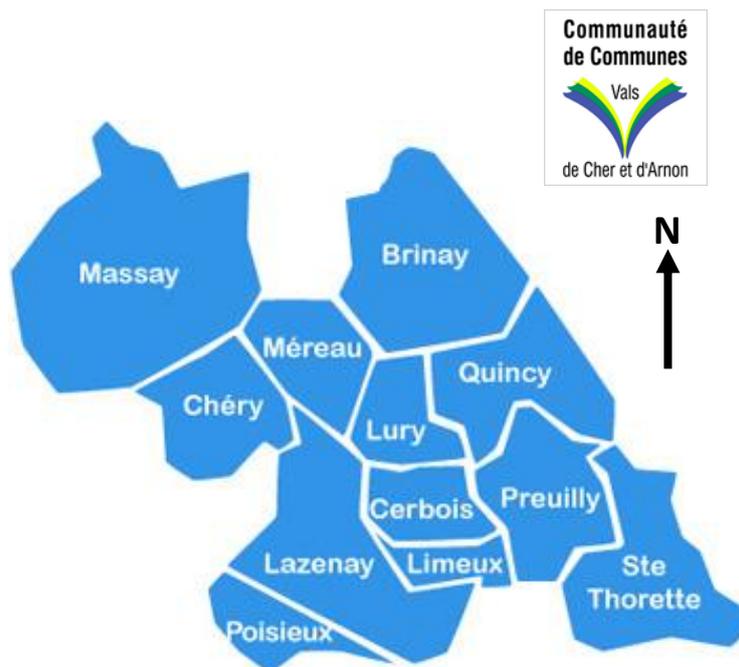
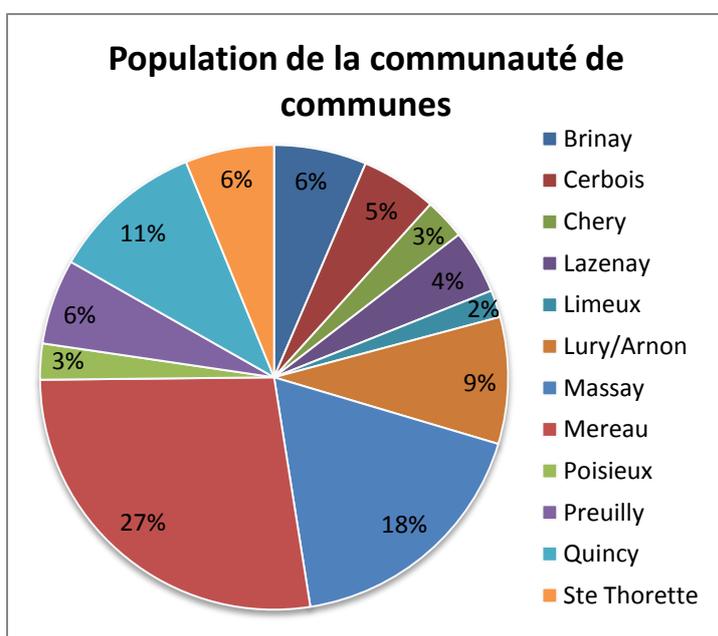


Figure 4 : Communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon (source et réalisation : www.vals-cher-arnon.fr)

Les compétences de la communauté de communes sont variées, elles concernent l'aménagement de l'espace mais aussi le développement et aménagement économique, le développement et aménagement social et culturel, l'énergie, l'environnement, le logement et habitat et la voirie.

La création d'un centre de loisirs participant à la fois à l'aménagement de l'espace et au développement et à l'aménagement social et culturel, cela rentre donc bien dans les compétences de la communauté de communes.

Population



La population totale de la communauté est de 8066 habitants et sa densité est de 31 hab/km². La commune la plus peuplée est la commune de Méreau qui comptabilise 2203 habitants, suivie de Massay avec ses 1443 habitants.

Figure 5 : Répartition de la population par commune pour la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon (source : Insee ; réalisation : Charlotte Durand)

2. Evolutions démographiques : exode rural et périurbanisation

a. Quelques définitions

L'exode rural est le déplacement d'une population d'un espace rural agricole vers un espace urbain, souvent avoisinant. Cet exode est motivé par la recherche de meilleures conditions de vie que la ville peut offrir mais la révolution industrielle en est également une cause principale : le besoin de main d'œuvre agricole était de moins en moins important tandis que l'industrie en demandait de plus en plus. En France on estime que le dernier mouvement d'exode rural aurait commencé en 1945 pour se terminer en 1975.

La périurbanisation ou rurbanisation désigne le processus de « retour » des citadins dans des espaces péri-urbains qualifiés de ruraux, ce qui participe ainsi à une extension spatiale de la ville. Elle est motivée par un désir de « retour à la campagne » et est facilitée par le développement des voies de communication et de l'automobile.

En France, la périurbanisation aurait commencé à partir de la fin des années 1960 et du début des années 1970.

b. Le Nord et l'Est de la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon

Analysons l'évolution démographique des communes du Nord et de l'Est de la communauté de 1962 à 2005 :

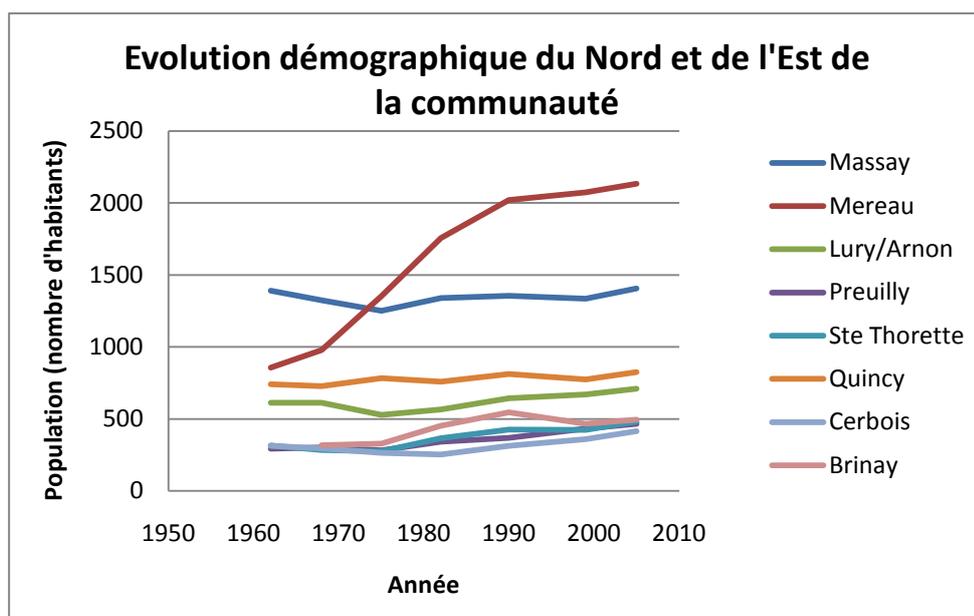


Figure 6 : Mise en relief de l'exode rural puis de la périurbanisation du Nord et de l'Est de la communauté (source : Insee ; réalisation : Charlotte Durand)

On constate que, excepté la commune de Méreau qui a connu une croissance démographique continue, les communes du Nord et de l'Est de la communauté ont connu une baisse de population jusqu'en 1975, ce qui témoigne de l'exode rural qui s'est effectué dans cette région comme dans les autres régions rurales en France jusqu'à cette période.

A partir de 1975, on peut observer une croissance démographique positive, en particulier pour la commune de Méreau qui est un témoin flagrant du phénomène de périurbanisation.

c. Le Sud-Ouest de la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon

Analysons l'évolution démographique des communes du Sud-Ouest de la communauté de 1962 à 2005 :

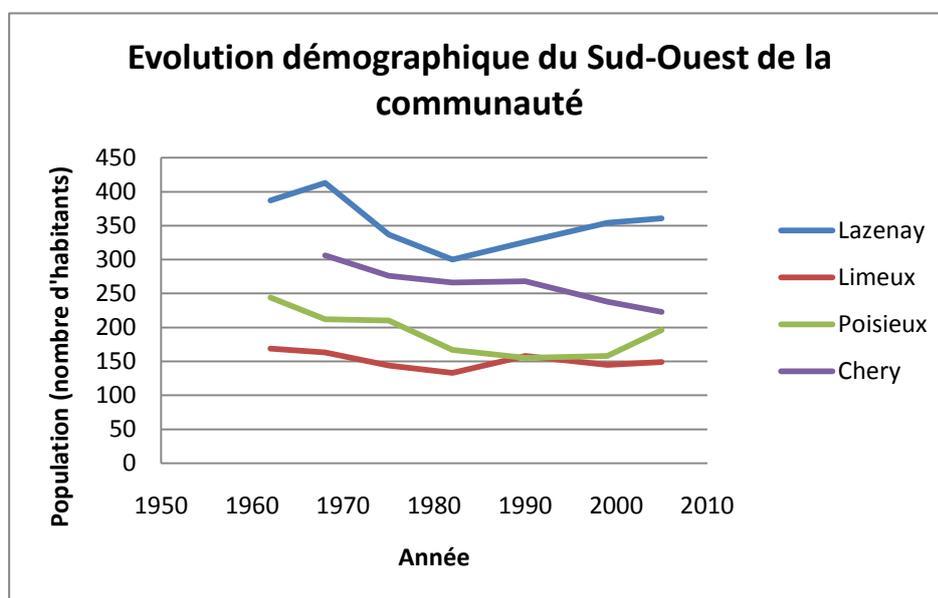


Figure 7 : Mise en relief de l'exode rural dans la partie Sud-Ouest de la communauté (source : Insee ; réalisation : Charlotte Durand)

On constate que depuis 1962, les quatre communes du Sud-Ouest de la communauté ont connu une baisse de population, signe de l'exode rural. Cependant ces communes ne connaissent pas le phénomène de périurbanisation que connaît le reste de la communauté. Cela est dû au fait que ces quatre communes ont une localisation beaucoup moins attractive que le reste de la communauté, et donc moins propice à la périurbanisation.

3. Une localisation propice à la périurbanisation

a. L'attractivité de Bourges

La ville de Bourges est la préfecture du département du Cher. Avec son agglomération de plus de 100000 habitants, elle est la troisième ville de la région Centre, Après Tours et Orléans.

Analysons la population et l'emploi de la ville de Bourges :

	1999	2006
nombre d'habitants	72434	70828
nombre d'emplois	39115	40750
actifs ayant un emploi résidant dans la zone	28269	27624

Tableau 1 : Population et emploi de Bourges en 1999 et 2006 (source : Insee ; réalisation : Charlotte Durand)

On remarque que malgré une baisse de population entre 1999 et 2006 le nombre d'emplois sur la ville a augmenté alors que le nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone a diminué. Cela montre bien que des personnes ayant trouvé un emploi sur la ville de Bourges se sont installés, non pas dans la ville elle-même, mais dans une commune alentour participant ainsi à la périurbanisation mentionnée précédemment.

L'économie de la ville de Bourges lui permet donc de créer des emplois et ainsi d'attirer une population qui préfère s'installer en périphérie rurale plutôt que dans la ville elle-même.

De plus, le cadre agréable d'une ville médiévale dynamique, classée ville d'Art et d'Histoire, au cœur de la champagne berrichonne et du cadre rural et calme qu'elle apporte, incite la population à s'installer dans une commune rurale tout en pouvant travailler à Bourges et profiter des avantages de la vie urbaine à proximité.



Photo 2 : La cathédrale gothique Saint-Etienne de Bourges classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO (source : www.ville-bourges.fr)



Photo 3 : La place Gordaine à Bourges avec ses maisons en pan de bois typiques (source : www.bourgestourisme.com)

L'attractivité de Bourges concerne donc les communes de l'Est de la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon et participe à sa périurbanisation.

De plus, la présence des vignobles de Quincy et de Reuilly dans la partie Est de la communauté de communes apporte également à celle-ci un cadre agréable et attractif qui participe à sa périurbanisation.



Photo 4 : Paysage de vigne (vinoble de Reuilly) à Lury-sur-Arnon (réalisation : Charlotte Durand)



Photo 5 : Décor du rond point de Reuilly, "Quincy Reuilly, coeur des vignobles du Berry" (réalisation : Charlotte Durand)

b. L'attractivité de Vierzon

Vierzon, sous préfecture du Cher, est la deuxième ville du département en termes d'emploi.

Analysons l'emploi de la ville de Vierzon :

nombre d'emplois	6037
actifs ayant un emploi résidant dans la zone	3874

Tableau 2 : Emploi de Vierzon en 2006 (source : Insee ; réalisation : Charlotte Durand)

On remarque que 36% des actifs qui travaillent à Vierzon ne résident pas dans la ville elle-même. Ces personnes préfèrent donc vivre dans les communes périphériques rurales, cela participe donc à la périurbanisation du Nord de la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon.

De plus, de part sa position centrale, la ville de Vierzon est un véritable carrefour autoroutier et ferroviaire.

En effet, Vierzon est à la croisée de trois grands axes autoroutiers : A71, A85 et A20. Cela lui permet de rejoindre rapidement et facilement les grandes villes de France.



Figure 8 : Réseau autoroutier français formant un carrefour au niveau de Vierzon (source et réalisation : www.cc-vierzon.fr)

Vierzon vers :		
Orléans		0h55
Tours		1h15
Limoges		1h42
Clermont-Ferrand		2h04
Paris		2h08
Nantes		3h05
Rennes		3h36
Lyon		4h04
Lille		4h08
Toulouse		4h20
Bordeaux		4h31

Tableau 3 : Durée du trajet par autoroute entre Vierzon et différentes villes de France (source : www.viamichelin.fr ; réalisation : Charlotte Durand)

Vierzon est également un nœud ferroviaire ce qui lui permet d'être connecté à de nombreuses grandes gares.

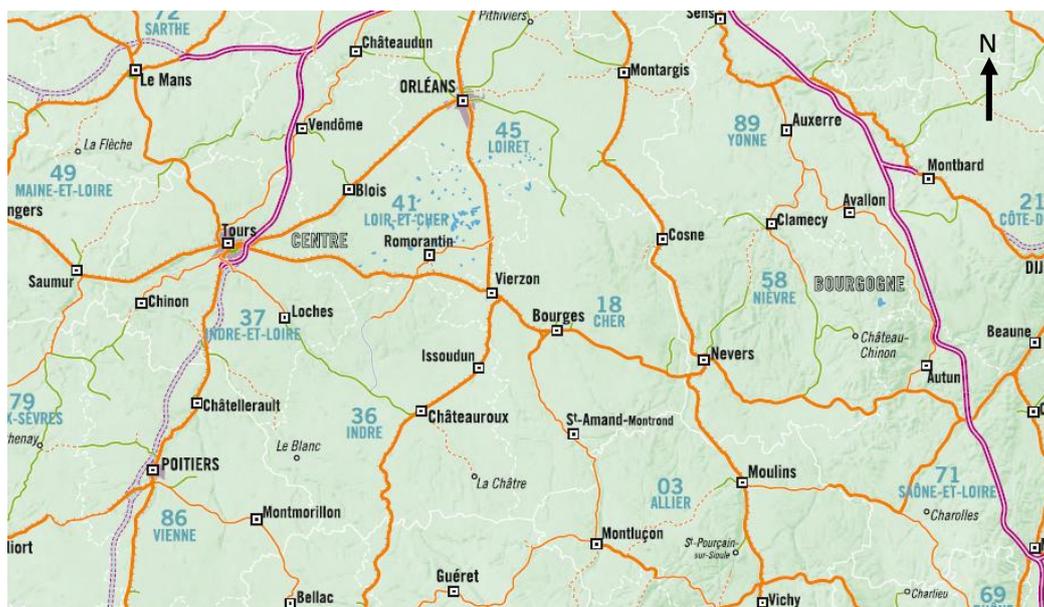


Figure 9 : Réseau ferré autour de Vierzon (source : www.rff.fr)

Vierzon vers :		
Orléans		0h45
Tours		1h20
Paris		1h30
Nantes		3h15
Bordeaux		4h
Lyon		4h
Rennes		5h
Toulouse		5h

Tableau 4 : Durée du trajet en train entre Vierzon et différentes grandes villes de France (source : www.voyage-sncf.com ; réalisation : Charlotte Durand)

Cette position de carrefour ferroviaire et autoroutier est un atout majeur pour la ville de Vierzon et qui profite également à sa périphérie. En effet cela permet de concilier la vie en milieu rural et le travail en pôle urbain. La facilité et la rapidité de liaison entre la ville de Vierzon et de nombreuses grandes villes offre la possibilité aux personnes de rester vivre dans la région de Vierzon tout en se rendant rapidement sur leur lieu de travail.

Ainsi, l'attractivité de Vierzon profite à la périurbanisation de la partie Nord de la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon.

La localisation de la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon lui permet de profiter à la fois de l'attractivité de Bourges et de Vierzon et est donc propice à la périurbanisation.

II. Un centre de loisirs intercommunal, un réel besoin ?

1. Les structures déjà existantes

a. Les centres de loisirs municipaux

Les centres de loisirs municipaux les plus proches de la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon sont celui de Vierzon, ainsi que ceux de Foëcy et de Mehun-sur-Yèvre (cf [Figure 3](#) pour localisation). Ces structures étant des structures municipales, les capacités d'accueil sont plus restreintes que pour des structures intercommunales et les enfants de chaque commune sont prioritaires.

En effet, le centre de loisirs de Foëcy accueille au maximum l'été jusqu'à 170 enfants de, 3 à 18 ans, divisés en huit groupes. Cependant, ce centre ne dispose que de trois salles d'activités : une de 93m² réservée aux 10-12 ans, une de 44,6m² réservée aux 7-9 ans et une de 39,5m² réservée aux 3-6 ans. Il n'existe donc aucune salle destinée aux adolescents. Ceux-ci s'inscrivant au centre de loisirs surtout l'été, des barnums sont alors installés dans la cour du centre de loisirs pour les accueillir. Quand les effectifs sont trop importants, le centre de loisirs utilise également les locaux de l'école de la commune.

Cependant les enfants des autres communes ont la possibilité de s'inscrire mais à des tarifs plus élevés que pour les enfants résidants dans la commune. En effet, lors de mon étude de marché (cf [II. 2.](#)), plusieurs parents m'ont fait remarquer que les tarifs des centres de loisirs alentours déjà existants étaient plus élevés pour les non-résidents et qu'ils n'inscriraient leurs enfants en centre de loisirs qu'à condition que les tarifs soient attractifs.

Par exemple, le centre de loisirs de Foëcy propose un tarif de 5€30 par jour et 5€ la demi-journée pour les habitants de Foëcy et de Vignoux-sur-Barangeon, commune avec laquelle ils ont un accord, tandis que les tarifs pour les enfants extérieurs sont de 8€50 la journée et 6€80 la demi-journée.

Pour le centre de loisirs de Vierzon, le tarif pour les enfants résidant à Vierzon varie selon le quotient familial tandis que le tarif pour les enfants extérieurs est de 10€85 par jour.

Enfin le centre de loisirs de Mehun-sur-Yèvre propose un tarif de 3€25 à 8€78 la journée selon le quotient familial et de 5€19 la demi-journée pour les habitants de la commune tandis que les tarifs pour les enfants extérieurs sont de 10€ la journée et 6€15 la demi-journée (ces tarifs concernent les vacances scolaire, les tarifs du mercredi sont un peu moins élevés).

b. Un centre de loisirs intercommunal

La communauté de communes des Vallées Vertes du Cher Ouest possède un centre de loisirs intercommunal implanté dans la commune de Genouilly (cf [Figure 3](#) pour localisation) et qui ouvre pendant les vacances scolaires. Or, la communauté de communes des Vallées Vertes du Cher Ouest a presque moitié moins d'habitants que la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon et par conséquent le nombre d'enfants est beaucoup moins important pour les Vallées Vertes.

La structure du centre de loisirs situé à Genouilly a une capacité d'accueil relativement modeste pour une structure intercommunale, le centre accueille ainsi environ 80 enfants, de 3 à 15 ans, divisés en deux groupes. Ce centre de loisirs dispose d'une salle d'activités de 125m², d'une de 59m², de deux petites salles de 38m² et 22m² ainsi que d'une salle de repos de 20m².

Cette structure ne permet donc pas d'accueillir les enfants de la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon.

De plus, les tarifs sont également excessivement plus élevés pour les enfants ne résidants pas dans la communauté de communes des Vallées Vertes du Cher Ouest. En effet, le tarif pour un enfant résidant la communauté de communes des Vallées Vertes est de 11€ par jour et ce tarif est dégressif en fonction du nombre d'enfants tandis que le tarif pour les enfants extérieurs à la communauté de communes est de 15€ par jour et par enfant.

c. Le centre de loisirs municipal de Méreau

La commune de Méreau est la seule commune de la communauté des Vals de Cher et d'Arnon à posséder un centre de loisirs municipal. Cependant, ce centre de loisirs a des défauts qui font qu'il ne pourrait pas devenir un centre de loisirs intercommunal.

En effet, ce centre de loisirs n'est ouvert que durant le mois de Juillet ce qui n'est pas suffisant pour les besoins d'une communauté de communes. Ceci a d'ailleurs été souligné lors de mon enquête.



Photo 6 : Ecole de Méreau qui accueille le centre de loisirs
(réalisation : Charlotte Durand)

De plus, il n'existe pas de locaux propres au centre de loisirs qui utilise les locaux de l'école de Méreau. Ceci pose évidemment différents problèmes.

Tout d'abord, il est primordial pour les enfants de dissocier école et loisirs et le fait que le centre de loisirs ait lieu dans la structure de l'école n'est pas favorable à cette dissociation.

En effet, les enfants se retrouvent confus et ne vivent pas leurs temps de loisirs de la même manière que s'ils changeaient d'environnement.

Ensuite, la structure de l'école a une capacité d'accueil suffisante pour les enfants de la commune de Méreau mais insuffisante pour accueillir tous les enfants de la communauté de communes qui souhaiteraient s'inscrire au centre de loisirs.

Actuellement, ce centre de loisirs accueille déjà quelques enfants de la communauté de communes mais les tarifs sont encore une fois supérieurs à ceux appliqués aux enfants résidant la commune de Méreau. Lors de mon étude de marché, certains parents m'ont souligné cette importante différence de tarifs et la nécessité de revoir ceux-ci à la baisse. En effet, les tarifs appliqués en Juillet 2009 pour les enfants résidant Méreau sont de 5€50 par jour et de 3€60 la demi-journée avec un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants inscrits par famille tandis que les tarifs pour les enfants extérieurs à la commune sont de 9€ la journée et 7€ la demi-journée.

Les structures déjà existantes aux alentours de la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon ne peuvent donc pas satisfaire les besoins de celle-ci. En effet ces centres ne possèdent pas de locaux d'une capacité suffisante pour accueillir les enfants de la communauté qui sont en effectif trop important. De plus, les tarifs proposés sont plus élevés, voire trop élevés, pour les enfants ne résidant pas dans la commune ou la communauté de communes concernée et enfin ces centres ne proposent aucune activité originale pouvant les rendre attractifs.

2. Une réelle demande dans la communauté de communes

L'aménagement d'un centre de loisirs est une opération très coûteuse c'est pourquoi la nécessité d'un tel projet doit être réelle pour assurer sa rentabilité. Afin d'évaluer la demande effective au sein de la communauté de communes, j'ai distribué au total 250 questionnaires (cf annexe I) aux parents d'élèves de celle-ci, soit dix écoles au total, et 168 d'entre-eux me sont revenus. Ces questionnaires avaient été distribués de manière proportionnelle en fonction du nombre d'enfants inscrits dans chaque école afin que les résultats soient les plus représentatifs possibles.

Parmi les parents interrogés, seulement 7% ont déclaré ne pas être intéressés par l'aménagement d'un centre de loisirs intercommunal.

En ce qui concerne les périodes pour lesquelles les parents seraient intéressés, les résultats sont les suivants :

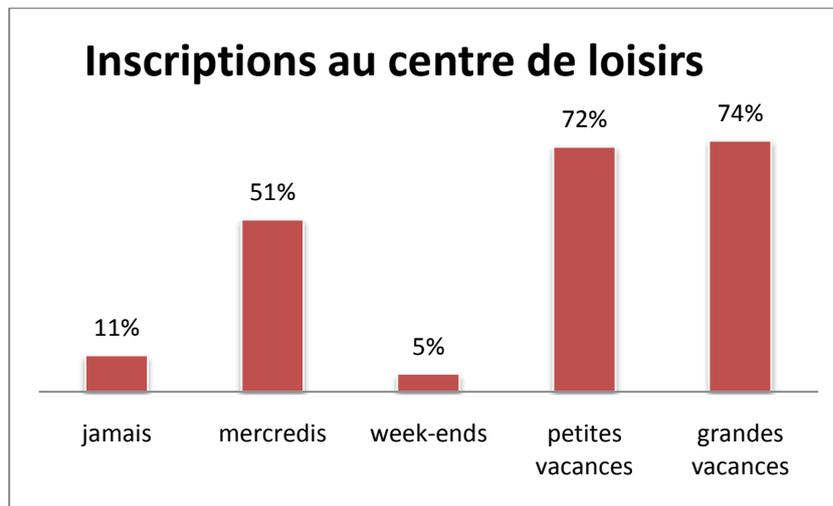


Figure 10 : Périodes auxquelles les parents inscrieraient leurs enfants au centre de loisirs (source : questionnaires ; réalisation : Charlotte Durand)

On remarque que plus de 70% des parents interrogés voudraient inscrire leurs enfants pour les petites vacances scolaires ainsi que pour les vacances d'été. La moitié serait également intéressée pour une ouverture du centre de loisirs le mercredi. En revanche, les résultats montrent que l'ouverture du centre de loisirs pour les week-ends n'est pas nécessaire.

3. Des activités pédagogiques variées

a. Un besoin dans la région

Les activités de loisirs et pédagogiques pour les enfants sont rares dans la région de la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon.

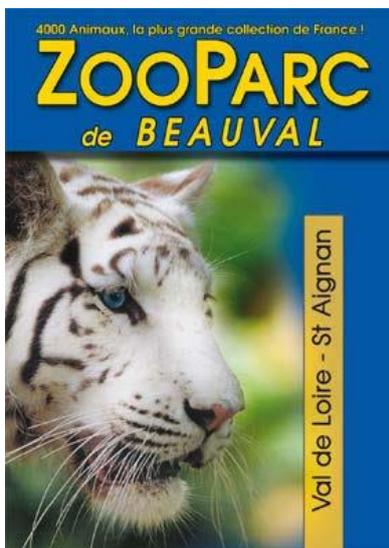


Figure 11 : Affiche du parc zoologique de Beauval (source : www.zoob Beauval.com)

Le zoo le plus proche est le zoo parc de Beauval à Saint-Aignan dans le Loir-et-Cher soit à une distance de 80km de la communauté de communes.

Il existe un seul parc d'attractions dans le département du Cher, il s'agit d'un parcours aventure situé à Nançay soit à environ 30km de la communauté.



Figure 12 : Logo du parcours aventure "Aventure Parc" à Nançay (source : www.aventure-parc.fr)

Il existe également quelques fermes pédagogiques dans le département du Cher mais elles sont ouvertes uniquement pour les sorties scolaires et les classes vertes. La région de la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon manque donc d'activités pour enfants.

De plus les centres de loisirs existants aux alentours de la communauté ne proposent pas d'activités particulières dans leur structure. Le centre de loisirs qui existe pour le mois de Juillet dans la commune de Méreau propose des sorties à la piscine ou en centre équestre mais sa structure ne lui permet pas de proposer des activités propres au centre.

b. Une demande de la population

Lors de mon enquête, j'ai demandé aux parents et aux enfants s'ils étaient intéressés par la mise en place d'un parcours pédagogique animal, d'un potager pédagogique et d'un parcours pédagogique sur le cycle de l'eau. Il en est ressorti que la grande majorité (90%) des parents et des enfants se disent favorables à chacune des trois activités proposées.

III. Choix d'implantation du centre de loisirs

1. La commune : Méreau

a. Une localisation stratégique

La commune de Méreau n'a pas exactement une localisation centrale par rapport à la communauté de communes mais reste cependant relativement facilement et rapidement accessible par toutes les communes de la communauté. De plus, sa proximité par rapport à Vierzon permettrait d'attirer dans le centre de loisirs des enfants de Vierzon en plus des enfants de la communauté de communes. Cela permettrait également que les trajets en bus pour les sorties éventuelles sur Vierzon (piscine, centre équestre) soient plus courts, plus rapides et par conséquent moins coûteux.

b. Une part de la population importante

La population de la commune de Méreau représente 27% de la population totale de la communauté de communes et la part de population de la commune de Massay en est de 18%. Le rassemblement Méreau-Massay représente donc près de la moitié de la population de la communauté. Ce pourcentage de population peut également se traduire au niveau de la proportion d'enfants. Analysons le nombre d'enfants inscrits dans chaque école :

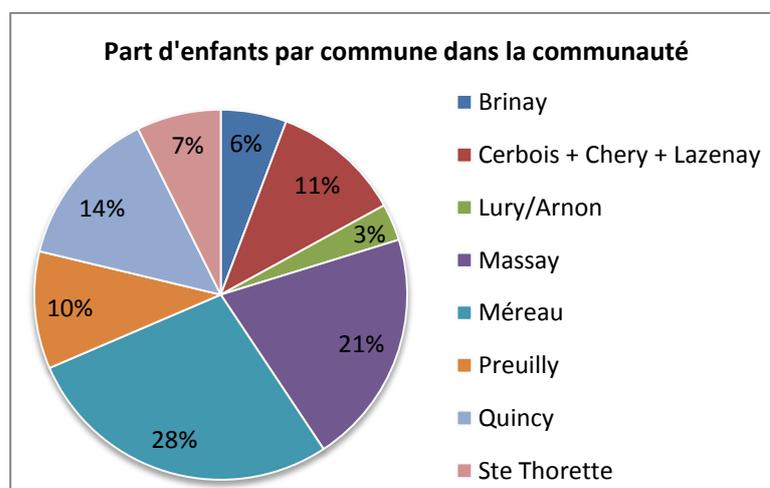


Figure 13 : Pourcentage d'enfants de moins de 12 ans par commune basé sur le nombre d'enfants inscrits dans chaque école (source : Mairies des communes ; réalisation : Charlotte Durand)

On constate que les enfants des écoles de Méreau et de Massay représentent la moitié du nombre d'enfants de la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon.

Il est donc stratégique d'implanter le centre de loisirs là où la proportion d'enfants est la plus importante car cela minimise le nombre d'enfants transportés lors du ramassage en bus.

c. Une commune au développement important

La commune de Méreau est la commune la plus prospère de la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon.

Tout d'abord, sa position proche de la ville de Vierzon en fait la commune la plus propice à la périurbanisation. Ceci explique sa part de population par rapport à la communauté ainsi que son évolution démographique importante depuis 1962.

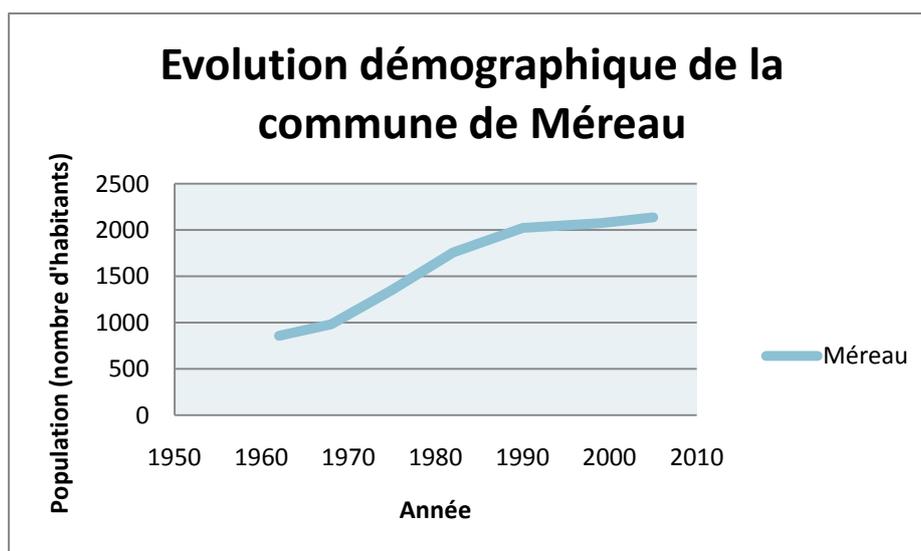


Figure 14 : Evolution démographique de la commune de Méreau de 1962 à 2005 (source : Insee ; réalisation : Charlotte Durand)

En effet, on peut observer que la commune de Méreau a connu une importante croissance démographique en quatre décennies, la périurbanisation y est plus importante que dans le reste de la communauté de communes ce qui participe à son développement prospère.

De plus, la commune de Méreau profite depuis une vingtaine d'années des avantages d'une zone d'activités intercommunale, la zone d'activités de la Garenne, qui s'est implantée dans la commune. Cette zone, d'une surface de 25ha et qui accueille une vingtaine d'entreprises, apporte de l'emploi à la commune et participe également à son développement.



Photo 7 : Panneau publicitaire de la Z.A. de la Garenne (réalisation : Charlotte Durand)

La zone propose des activités diverses et variées comme des entreprises dans l'industrie technologique, un cabinet dentaire, un garage automobile ou un magasin de prêt-à-porter.



Photo 8 : Entrée de la Z.A. de la Garenne (réalisation : Charlotte Durand)



Photo 9 : Magasin de prêt-à-porter de la Z.A. de la Garenne (réalisation : Charlotte Durand)



Photo 10 : Garage automobile de la Z.A. de la Garenne (réalisation : Charlotte Durand)

Sur la commune de Méreau s'est construit récemment un gymnase intercommunal qui se situe dans le bourg, à proximité de l'école.

Un stade de football, un terrain de hockey ainsi que deux cours de tennis se trouvent également dans le bourg de la commune. La disponibilité de ces infrastructures à proximité fait de la commune de Méreau un endroit idéal pour l'implantation du centre de loisirs.



Photo 11 : Gymnase intercommunal implanté à Méreau (source : Mairie de Méreau)

Enfin, le fait qu'un centre de loisirs soit déjà existant sur la commune pour le mois de Juillet est un critère supplémentaire, étant donné que la renommée de ce centre est déjà établie et qu'il possède donc déjà sa « clientèle ».

De plus, lors de mon enquête il s'est révélé que 89% des parents interrogés étaient favorable à ce que le centre de loisirs intercommunal s'implante sur la commune de Méreau à condition qu'un ramassage en bus soit organisé.

2. Le terrain

Un centre de loisirs demande, en plus des surfaces extérieures, une structure relativement importante en termes de bâtiments car il faut compter au minimum une salle pour chaque tranche d'âge, une salle de repos (pour la sieste), un local de stockage pour la nourriture (les gouters) et le matériel pédagogique (matériel sportif, activités manuelles...), une infirmerie et des sanitaires dont un réservé aux enfants de moins de cinq ans et un réservé au personnel. La commune ne disposant pas d'un bâtiment d'une telle capacité à proximité du centre-bourg, j'ai donc choisi l'option de la construction pour le centre de loisirs.

a. **Opportunité de la construction d'un lotissement**

Un lotissement, le lotissement des Reuilles, est actuellement en construction sur la commune de Méreau, juste à côté du bourg. Il s'agit d'un lotissement de 50 lots, en 3 tranches, de 700 à 1200m². Actuellement seulement la première tranche est en commercialisation.

La commune de Méreau est propriétaire des lots n°1, 2, 3 et 4 (cf [figure 15](#)) soit un terrain d'une superficie totale de 3149m². J'ai donc profité de l'opportunité de la construction de ce lotissement et de la disponibilité d'un terrain déjà viabilisé à proximité du bourg pour y proposer l'implantation du centre de loisirs. Ce terrain se situe selon le zonage du PLU dans une zone Au (à urbaniser). Le règlement de celui-ci n'interdit pas pour les zones Au les centres de loisirs comme occupation et utilisation du sol. Or il existe une réglementation pour l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques (distance minimale de 5m de l'alignement ou de la limite de voie privée qui en tient lieu) et par rapport aux limites séparatives (en limite séparative à



Photo 12 : Panneau publicitaire du lotissement des Reuilles (réalisation : Charlotte Durand)

condition que la hauteur maximale du bâtiment à construire ne soit pas supérieure à 6m sur cette limite) que je devrai respecter.



Photo 13 : Terrain correspondant aux lots n°1 et n°2 (réalisation : Charlotte Durand)



Figure 15 : Schéma du découpage des lots du lotissement des Reuilles à Méreau (source et réalisation : www.orlim.fr)

b. La proximité de l'école

Le terrain se situe à 200m de l'école de la commune de Méreau. De plus la municipalité prévoit de déplacer la cantine de l'école afin d'en construire une plus moderne et plus grande. Celle-ci se situera à 300m du terrain. La possibilité d'utiliser



la cantine scolaire entraînerait des économies de construction considérables car la construction d'une cantine collective est très coûteuse. La proximité du terrain et de la future cantine scolaire est donc un atout et fut par conséquent un critère de sélection très important dans le choix du terrain d'implantation.

Photo 14 : Bâtiment devant accueillir la future cantine scolaire (réalisation : Charlotte Durand)

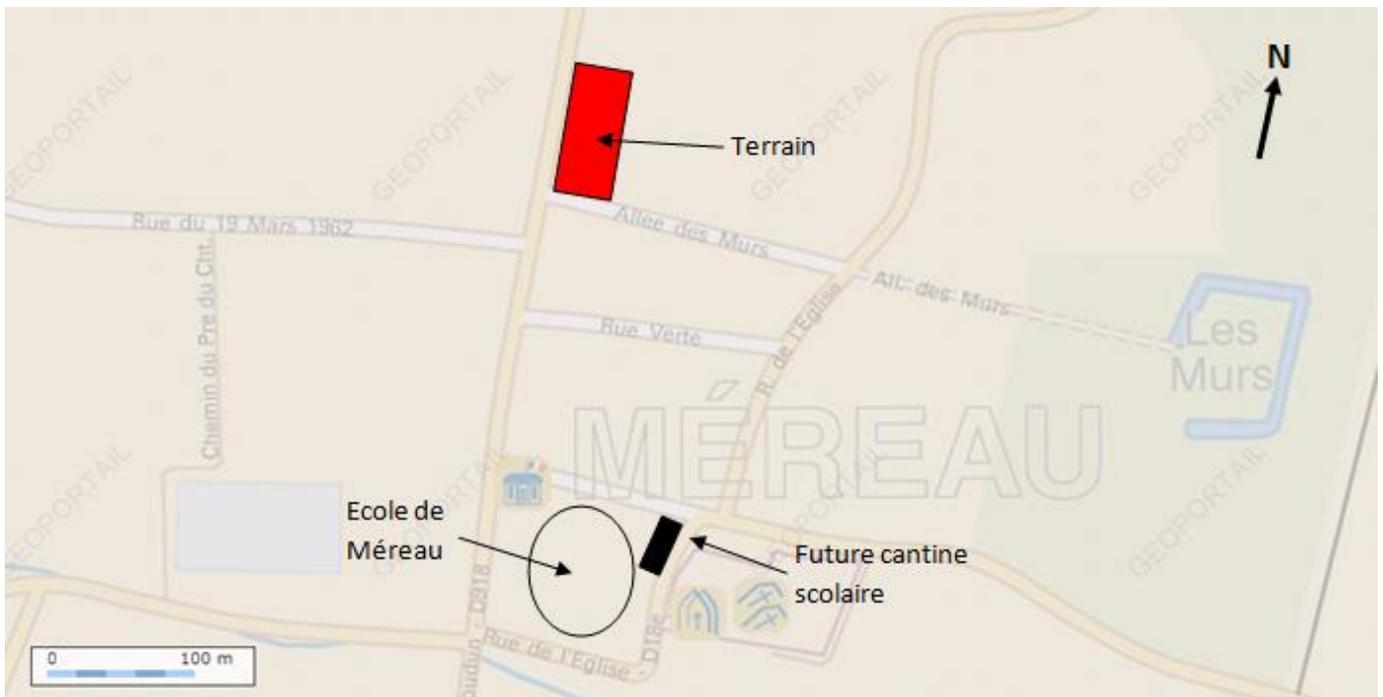


Figure 16 : Localisation du terrain par rapport à l'école et à la future cantine (source fond de carte : www.geoportail.fr ; réalisation : Charlotte Durand)

c. Brève analyse climatique et pédologique

Le climat du Berry est pour l'essentiel un climat océanique mais avec des tendances semi-continentales augmentant graduellement vers l'Est. Il n'y a pas de températures moyennes hivernales inférieures à 0°C (température minimale moyenne de 0,9°C en Janvier à Bourges d'après www.meteo-centre.fr) et les températures moyennes maximales ne dépassent pas 26°C (température maximale moyenne de 25,5°C à Bourges). La Champagne Berrichonne aux sols secs est soumise à des vents brûlants l'été et est ouverte aux vents froids l'hiver. Les pluies y sont relativement abondantes (en moyenne 734mm par an à Bourges) et l'ensoleillement est moyen (en moyenne 1787h d'ensoleillement par an à Bourges).

Ce climat apparaît comme favorable à la mise en place d'un jardin/potager pédagogique qui soit un minimum productif.

D'après le rapport de l'analyse de sol réalisée en 2007 à la demande de l'aménageur-lotisseur responsable du lotissement des Reuilles à Méreau, le sol correspondant au terrain d'implantation du centre de loisirs se compose des différentes strates suivantes :

sondage F10		Description des sols
Prof		
	0.55	Terre végétale + sable limoneux marron
	1.10	Argile sableuse ocre
	1.40	Argile marron/ocre
	2.20	Argile marneuse beige à cailloutis
	2.90	Sable ocre à graviers

Figure 17 : Analyse de sol du terrain correspondant aux lots n°3 et n°4 du lotissement des Reuilles à Méreau (source et réalisation : CEBTP (Centre d'Expertise du Bâtiment et des Travaux Publics) - SOLEN)

La couche supérieure du sol est composée de terre végétale et de sable limoneux. Il s'agit donc d'un sol sableux très perméable à l'eau et à l'air et pauvre en éléments nutritifs. Pour que le jardin/potager pédagogique soit productif il faudra donc penser à apporter au sol de l'argile afin de retenir l'eau et limiter l'irrigation et du compost et du fumier afin de l'enrichir en éléments nutritifs.

IV. Propositions d'aménagement

1. Sécurisation du chemin jusqu'à la cantine

La construction d'une cantine étant très coûteuse, j'ai décidé d'utiliser la future cantine scolaire se situant à 300m du terrain pour le centre de loisirs. Cela implique que les enfants devront effectuer le trajet aller-retour à pieds tous les midis. Afin d'assurer un maximum de sécurité pour les enfants il faut créer un chemin piéton sécurisé que les enfants pourront emprunter pour se rendre à la cantine.

Pour se rendre du terrain jusqu'à la cantine il existe deux chemins possibles :

Le premier trajet (en bleu) présente un inconvénient majeur car il implique de passer par la route départementale très fréquentée et donc très dangereuse. Le deuxième trajet (en vert) est composé de routes communales beaucoup moins fréquentées, il me paraît donc évident d'installer le chemin piéton sécurisé pour les enfants sur celui-ci.

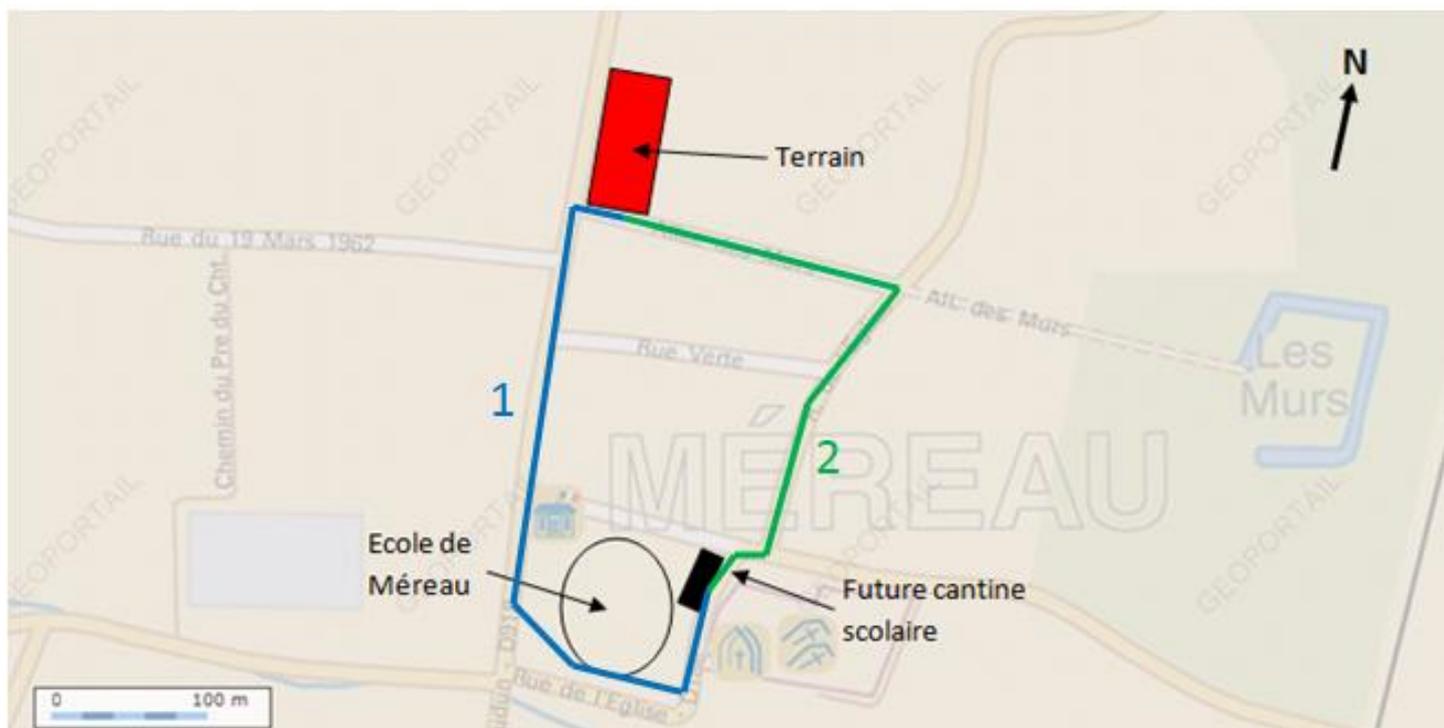


Figure 18 : Les trajets possibles pour aller du terrain jusqu'à la cantine scolaire (source fond de carte: www.geoportail.fr ; réalisation : Charlotte Durand)



Photo 15 : Route communale partant du terrain et en direction de la cantine scolaire (réalisation : Charlotte Durand)



Photo 16 : Suite de la route menant à la cantine (réalisation : Charlotte Durand)

Le chemin piéton doit avoir une largeur d'au minimum 1m50. Or la route communale qu'il faut emprunter pour se rendre à la future cantine scolaire est actuellement en double sens de circulation et sa largeur ne permet pas d'inclure une voie piétonne d'1m50 tout en conservant une largeur suffisante pour permettre une circulation à double sens. Il faut donc repenser l'organisation de la circulation.



Figure 19 : Etat actuel de la circulation (source fond de carte : GoogleMaps ; réalisation : Charlotte Durand)

J'ai donc pensé à une réorganisation de la circulation de, en tenant compte du sens de circulation actuel de la Rue Saint-Martin qui est déjà en sens unique et en incluant la voie piétonne d'une largeur d'1m50.



Figure 20 : Réorganisation de la circulation et mise en place d'une voie piétonne sécurisée (source fond de carte : GoogleMaps ; réalisation : Charlotte Durand)



Photo 17 : Exemple de rambarde de sécurité en bois (source : www.trames-conseil.com)

Ce chemin piéton sera équipé d'une rambarde en bois afin de garantir un maximum de sécurité aux enfants qui devront emprunter ce chemin au minimum deux fois par jour.

Enfin, une Zone 30 englobant la Rue des Murs, la Rue Verte, la Rue Saint-Martin et la Rue de l'Église (cf [Figure 19](#)) serait mise en place afin de ralentir la circulation. Des panneaux de signalisation avertissant la traversée d'enfants seraient également mis en place à chaque entrée de la Zone 30 afin d'inciter les automobilistes à être le plus prudent possible et donc de garantir la sécurité des enfants.



Photo 18 : Exemple de panneau de signalisation indiquant une zone 30 et la présence d'enfants (source : www.2m-france.com)

2. Création d'un parking dépose-minute

Actuellement la commune dispose d'un parking de 20 places à côté de la mairie et de l'école. Ce parking se situe à 300m du terrain. Dans un souci d'économie d'espace et d'argent, j'ai décidé de ne pas créer un nouveau parking étant donné qu'il ne faut à peine 5min à pieds pour aller du parking de l'école jusqu'au centre de loisirs. Cependant, pour les parents ne voulant que déposer leurs enfants sans s'arrêter, je prévois de créer un parking dépose-minute de huit places en épis sur le terrain en décalant le trottoir afin qu'il contourne celui-ci.

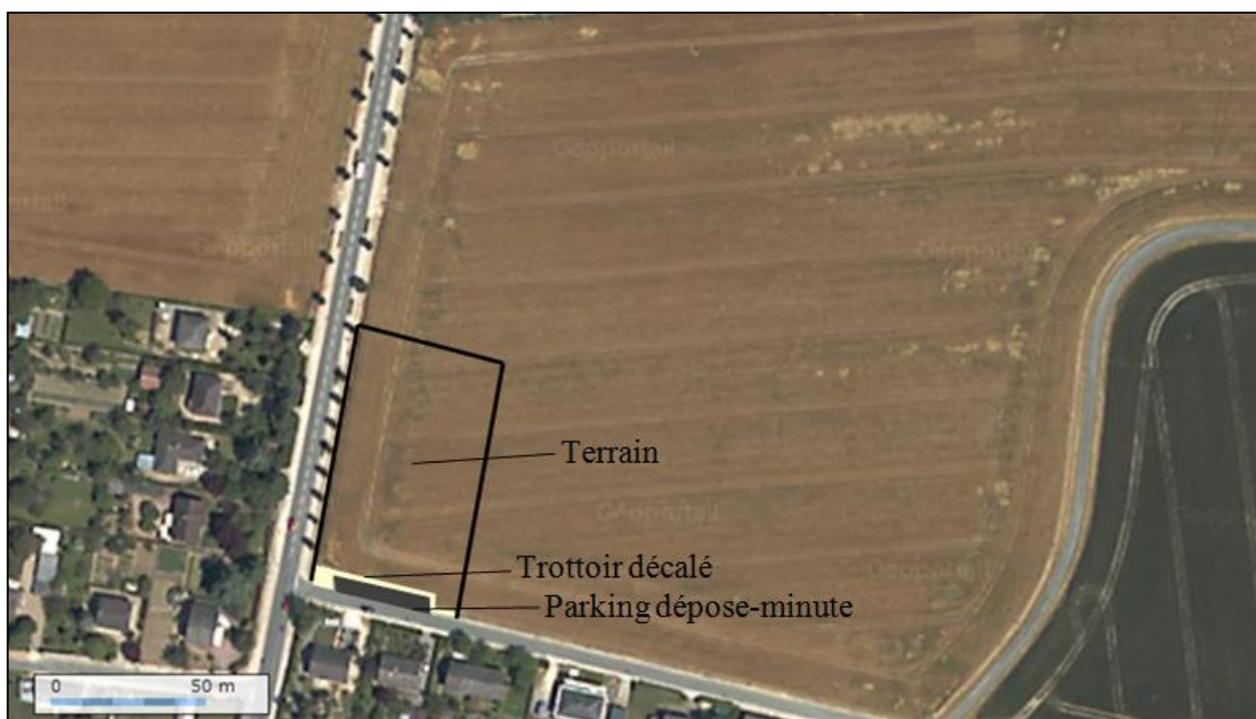


Figure 21 : Dessin du parking dépose-minute et du décalage du trottoir (source photo de fond : www.geoportail.fr ; réalisation : Charlotte Durand)

3. Organisation du centre

a. La structure

Un centre de loisirs doit comporter une salle d'activités pour chaque tranche d'âge, des sanitaires dont un réservé au personnel et un réservé aux enfants de moins de 5 ans, un bureau pour la direction, une salle de stockage, une salle de sieste, une cour extérieure et une cour couverte. L'infirmierie est facultative pour les structures d'accueil d'enfants sans hébergement mais la présence d'une douche est obligatoire.

D'après mon enquête, sur 150 familles ayant répondu au questionnaire, le centre de loisirs devrait pouvoir accueillir jusqu'à 107 d'entre-elles sachant qu'il peut y avoir plusieurs enfants par famille. De plus, ces 150 familles ne représentent qu'un échantillon de la population totale de la communauté de communes. Le nombre d'enfants que le centre de loisirs devrait être capable d'accueillir est donc en réalité bien plus important. Par conséquent, les locaux et en particulier les salles d'activités doivent avoir une surface relativement conséquente.

Le centre de loisirs doit pouvoir accueillir au minimum les enfants scolarisés en maternelle et en primaire c'est-à-dire les enfants de 3 à 12 ans. De plus, suite à mon étude de marché je me suis aperçu que certains parents demandaient à ce que le centre de loisirs puisse accueillir des enfants de plus de 12 ans. Je pense donc que le centre devrait être capable d'accueillir quatre tranches d'âge : 3-5 ans, 5-7 ans, 7-9 ans et 10-12 ans. De plus, dans certains cas et dans la limite des capacités d'accueil du centre, celui-ci pourra accueillir des préadolescents de 12 à 15 ans qui rejoindront le groupe des 10-12 ans.

La structure doit donc comporter quatre salles d'activités (une pour chaque tranche d'âge). J'ai décidé de fusionner la salle des 3-5 ans avec celle des 5-7 ans en aménageant un système de rideau afin d'avoir un espace réservé pour chaque tranche d'âge et un espace commun qui leur permettra de faire des activités ensemble. Cela permet d'avoir une très grande salle ce qui peut être utile pour organiser des spectacles par exemple.

La salle de sieste est une pièce importante pour un centre de loisirs. Celle-ci doit être placée à un endroit calme c'est pourquoi j'ai décidé de la placer à l'opposé de l'entrée du centre et des salles d'activités des 7-12 ans afin d'être isolée du bruit que ceux-ci pourraient faire en arrivant l'après-midi. En effet, il s'avère que les enfants ne venant que pour l'après-midi sont en général des enfants de plus de 7 ans. Cette salle de sieste peut également servir de salle de motricité le reste du temps c'est-à-dire qu'on y installerait des tapis de gymnastique ainsi que des murs d'escalade et autre équipement de motricité.

En ce qui concerne l'organisation de la salle d'activités des 3-7 ans, je prévois d'installer un coin lecture près de la salle de sieste afin de créer un coin calme pour ne pas déranger les enfants qui font la sieste. A l'opposé de la salle, un coin peinture sera installé à proximité des sanitaires réservés à cette tranche d'âge. La présence d'un tel coin peinture est indispensable car lors de mon enquête, beaucoup de parents et d'enfants ont émis le désir de pratiquer des activités manuelles au centre de loisirs.

Une infirmerie, bien que facultative, sera tout de même mise en place et sera équipée d'une douche.

Une salle de stockage sera aménagée pour stocker d'un côté le matériel de loisirs créatif (peinture, perles, argile,...) et sportif (ballons, haies,...) et de l'autre côté, un coin cuisine sera aménagé pour stocker les boissons et les gouters. De plus, lors de mon enquête certains parents et enfants ont émis le désir de faire de la cuisine et de la pâtisserie. Le coin cuisine sera donc équipé d'un point d'eau et de fours afin de faire cuire la pâtisserie mais aussi certaines créations manuelles (pâte à sel, pâte Fimo, argile, ...).

Enfin deux cours extérieures bitumées seront aménagées dont une avec un préau sous lequel sera coulée une dalle en ciment. Une petite aire de jeux pour enfants en bois sera installée sur la cour non couverte. Pour assurer la sécurité des enfants, une surface amortissante de 30m² sera installée sous l'aire de jeux. De plus, les parents et les enfants désirant d'après mon enquête faire des activités sportives, un terrain de sport en herbe sera installé avec un but de football d'un côté et un panier de basketball de l'autre côté. Etant donné que la commune dispose à proximité d'un stade de football, d'un gymnase intercommunal et d'un grand plateau de sport à l'intérieur de l'école, j'ai décidé que ce terrain de sport serait de taille modeste afin d'économiser l'espace disponible.



Photo 19 : Exemple d'aire de jeux pour enfants en bois (source : www.cdld.fr)



Photo 20 : Exemple de panier de basketball (source : www.solostocks.fr)



Photo 21 : Exemple de but de football (source : www.sonesdi.com)

L'aménagement du centre de loisirs sera donc organisé de la manière suivante :

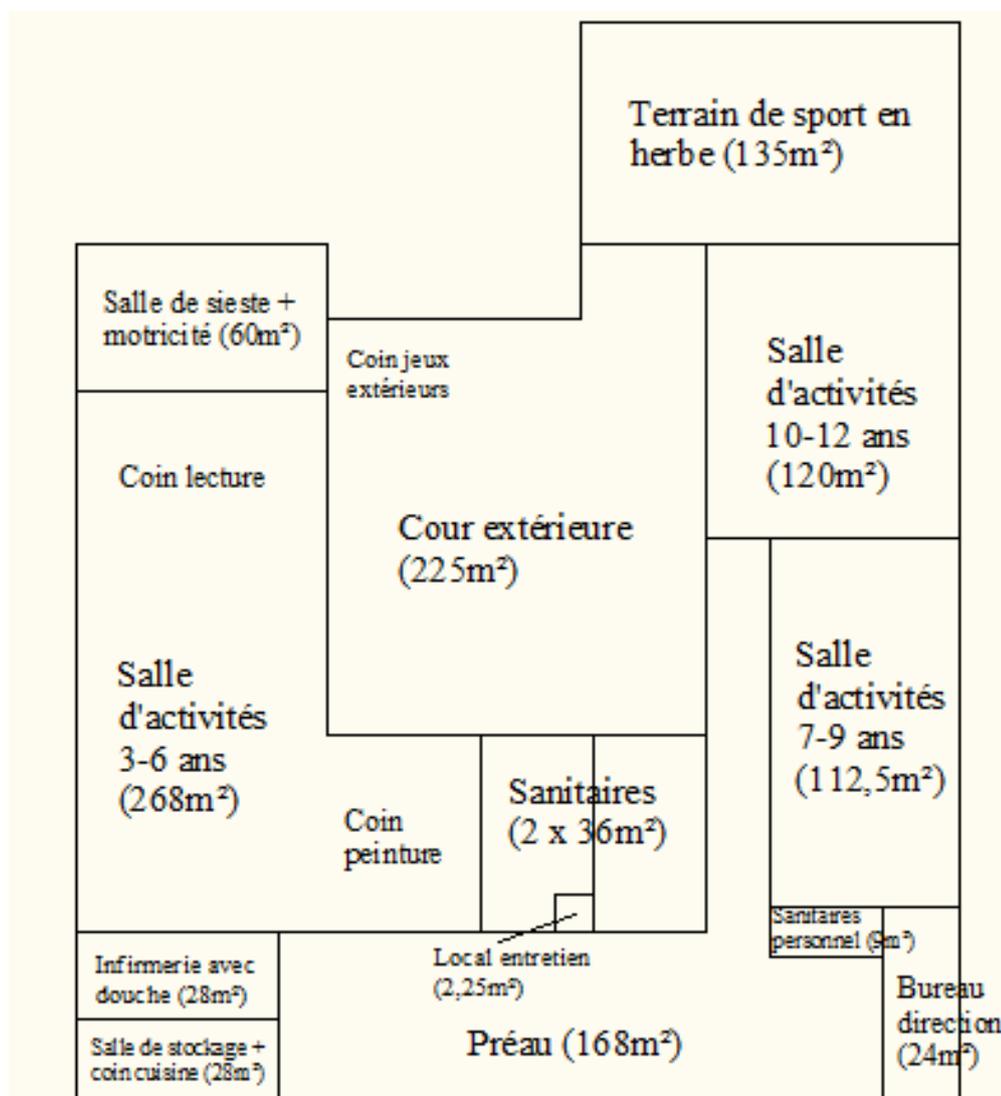


Figure 22 : Aménagement de la structure du centre de loisirs (réalisation : Charlotte Durand)

b. Les « activités » extérieures

Avec un terrain de 3000m², une fois la structure implantée il ne reste plus assez d'espace pour permettre la présence d'animaux, d'un potager et d'un parcours d'eau. Cependant, la tranche 3 du lotissement des Reuilles n'étant pas encore en commercialisation, les lots n°42 et n°43 (cf Figure 15) ne sont donc pas vendus c'est pourquoi, afin de réaliser mes « activités » extérieures, je propose d'acheter ces terrains dès qu'ils seront en commercialisation ce qui augmenterait la surface de 1566m².

Les animaux

Je prévois de créer un enclos d'environ 2500m² pour les animaux. Sur cette surface je prévois d'installer cinq chèvres naines et deux moutons ainsi que des clapiers à rongeurs pour y mettre des lapins domestiques et des cobayes.

Les chèvres naines et les moutons nécessitent un abri en bois que je préconise d'installer au fond de l'enclos.



Photo 22 : Exemple d'abri en bois pour accueillir les chèvres naines et les moutons (source : www.chevre-naine.com)

En ce qui concerne leur alimentation, le mouton consomme l'herbe du pré ainsi que du foin. Les chèvres naines consomment également de l'herbe et du foin ainsi que de la paille et par gourmandise des légumes, des fruits et des fanes du potager.

Les lapins et les cobayes doivent avoir un abri adapté comme ceux-ci :



Photo 23 : Exemple de clapier à rongeurs (source : www.zooplus.fr)

Pour leur alimentation, le lapin domestique doit consommer une grande quantité d'herbes et de légumes ainsi que des grains concassés (blé, orge, avoine) et du foin. Les cobayes consomment également du foin, des légumes variés et des granulés.

Le potager

Un jardin/potager pédagogique de 640m² sera aménagé sur le terrain. Cela permettra aux enfants d'apprendre des techniques de jardinage et de les sensibiliser à l'environnement. Le centre de loisirs produira son propre compost et les enfants l'utiliseront pour fertiliser le jardin/potager ce qui permet d'enseigner aux enfants les principes fondamentaux de l'agriculture biologique et contribue donc à les sensibiliser à l'environnement et au développement durable.

Un côté potager sera destiné à cultiver des légumes pour nourrir les animaux. Les enfants cultiveront donc des carottes, des salades, des courgettes et des choux.

L'autre côté sera jardiné en tant que parterre de fleurs. En effet, lors de mon enquête, certains parents et enfants ont émis le souhait de faire du jardinage c'est pourquoi j'ai décidé de consacrer une partie du potager en parterre de fleurs que les enfants pourront planter et entretenir.



Photo 24 : Enfants s'occupant du jardin pédagogique de leur école (source : www.petitforestier.nuxit.net)

Des petits panneaux donnant le nom de chaque espèce seront plantés au niveau de celles-ci afin que les enfants connaissent et retiennent les noms de ce qu'ils cultivent.

Enfin un petit cabanon de jardin sera installé afin de ranger le matériel de jardinage.

Le parcours d'eau

Un parcours d'eau sera aménagé sur le terrain à nouveau dans un but de sensibilisation à l'environnement. Ce parcours d'eau traversera le jardin/potager pour l'irriguer et une partie de l'enclos aux animaux pour les abreuver. Un petit bassin pouvant récupérer l'eau de pluie sera aménagé et un filet d'eau circulera sur le terrain en cycle fermé à partir du bassin. Des petites fontaines et une roue à eau seront disposées le long du parcours.

En effet, au départ du parcours, une fontaine actionnée par une pompe sera placée juste en amont d'une roue à eau, ainsi le jet d'eau de la fontaine fera tourner la roue. Un petit bassin sera creusé juste en dessous de la roue afin de recueillir l'eau qui pourra ensuite continuer son chemin.

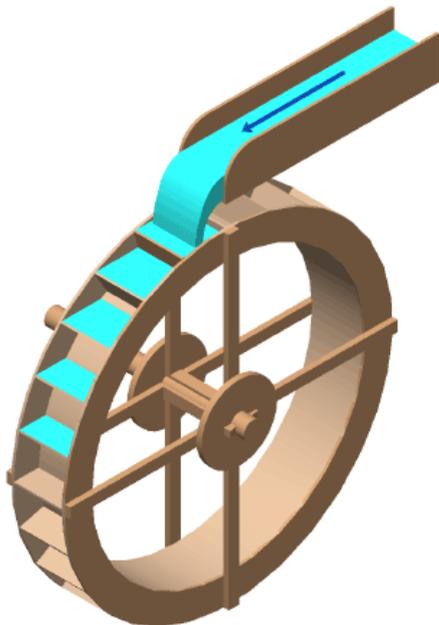


Figure 23 : Roue à eau (source : www.science-et-vie.net)



Photo 25 : Exemple de fontaine pouvant actionner la roue à eau (source : <http://athena-4ad.over-blog.com>)

Le filet d'eau traversera ensuite le jardin/potager et un tuyau percé s'en échappera pour s'y répandre. Celui-ci se déclenchera grâce à un programmeur d'arrosage placé à l'entrée du tuyau afin d'irriguer le jardin selon la technique du micro-arrosage à basse pression. Un multiplicateur de pression sera éventuellement placé à l'entrée du tuyau afin d'en assurer le fonctionnement.

Une fois sorti du potager, le filet d'eau traversera, à l'aide d'une pompe, les abreuvoirs des animaux situés en bordure de l'enclos.

Le filet d'eau, ressortira ensuite de l'enclos pour faire un petit parcours sur le terrain avant de se jeter dans le bassin central. Deux fontaines ludiques seront placées sur ce parcours.

Représentation des parcours

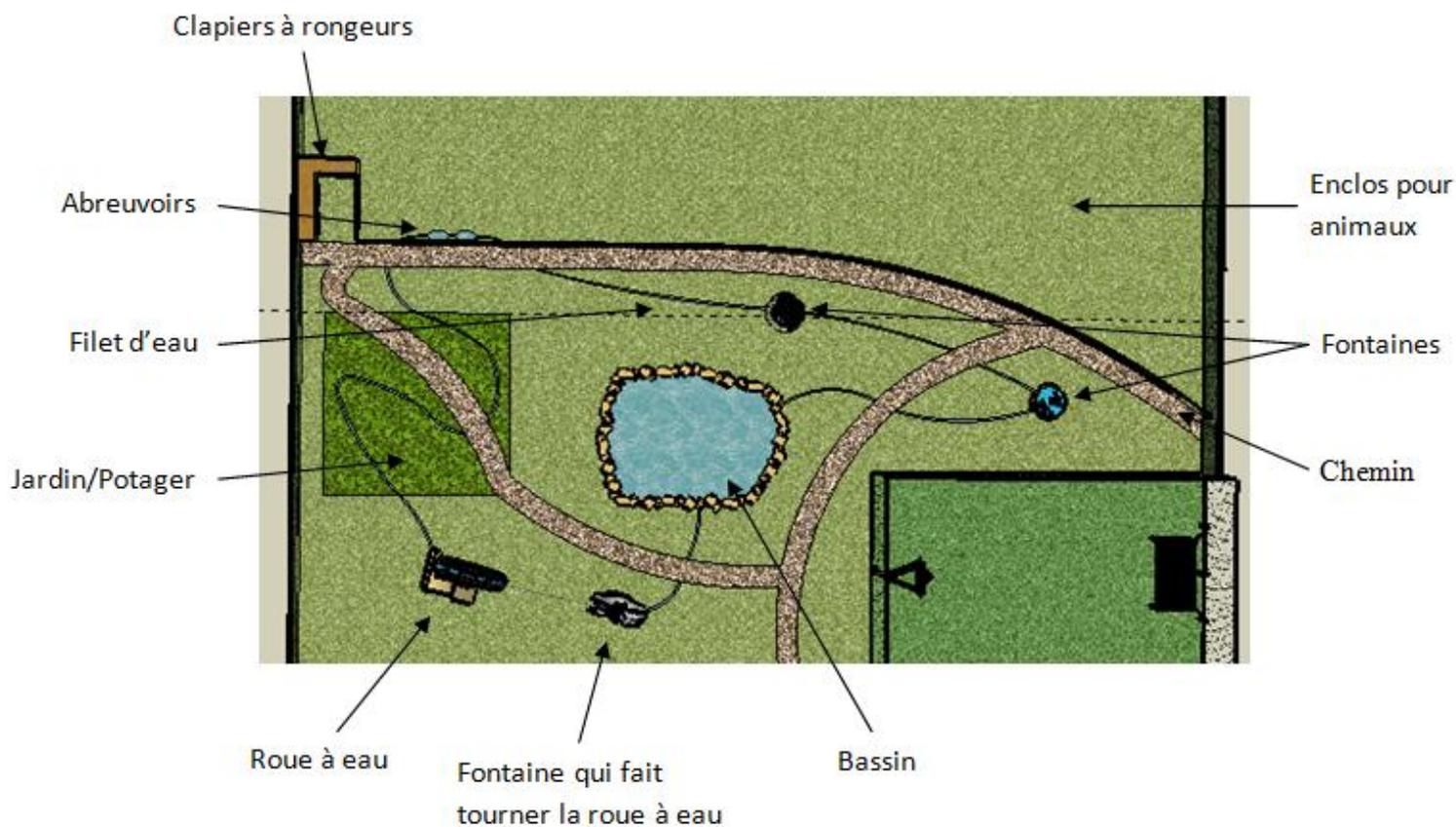


Figure 24 : Représentation de l'organisation des parcours extérieurs (réalisation : Charlotte Durand)

Le sol sera constitué de pelouse et un chemin en gravillon sera aménagé afin de dessiner un parcours qui suit le parcours d'eau, traverse le jardin/potager et longe l'enclos des animaux. L'enclos sera quant à lui délimité par une clôture en bois.



Photo 26 : Exemple de clôture en bois
(source : www.bois-constructions.com)



Photo 27 : Exemple de chemin gravillonné
(source : www.paysagiste-vassal-michel.fr)

La présence de ces parcours permet de donner au centre de loisirs une spécificité par rapport aux autres centres alentours ce qui permet d'attirer la « clientèle ».

De plus, ces aménagements ont un but pédagogique important. En effet, les enfants seront responsabilisés car ils devront s'occuper des animaux (les nourrir, nettoyer les clapiers,...) ainsi que du jardin/potager. La présence de celui-ci permettra de leur enseigner des techniques de jardinage et des sensibiliser à l'environnement. Le fait de fabriquer leur propre compost et d'utiliser l'eau en cycle fermé participe également à cette sensibilisation.

Enfin tous ces aménagements et en particulier le parcours d'eau seront visibles de la route départementale traversant la commune de Méreau ce qui attirera l'attention des automobilistes et permettra de créer un paysage d'entrée de Bourg agréable.

4. Représentation de l'ensemble



Figure 25 : Vue d'ensemble du centre de loisirs (réalisation : Charlotte Durand)



Photo 28 : Exemple de haie en Laurier sauce
(source : www.plantes-et-jardins.com)

L'ensemble du terrain sera clôt par une haie végétale à feuillage persistant, comme le Laurier par exemple. De plus, un arbre feuillu comme un Platane ou un Chêne sera planté au milieu de la cour extérieure. Des petits arbres fruitiers, comme des Poiriers, seront plantés sur le côté du bâtiment, le long de la route départementale principale. Plusieurs arbres seront également plantés dans l'enclos des animaux.

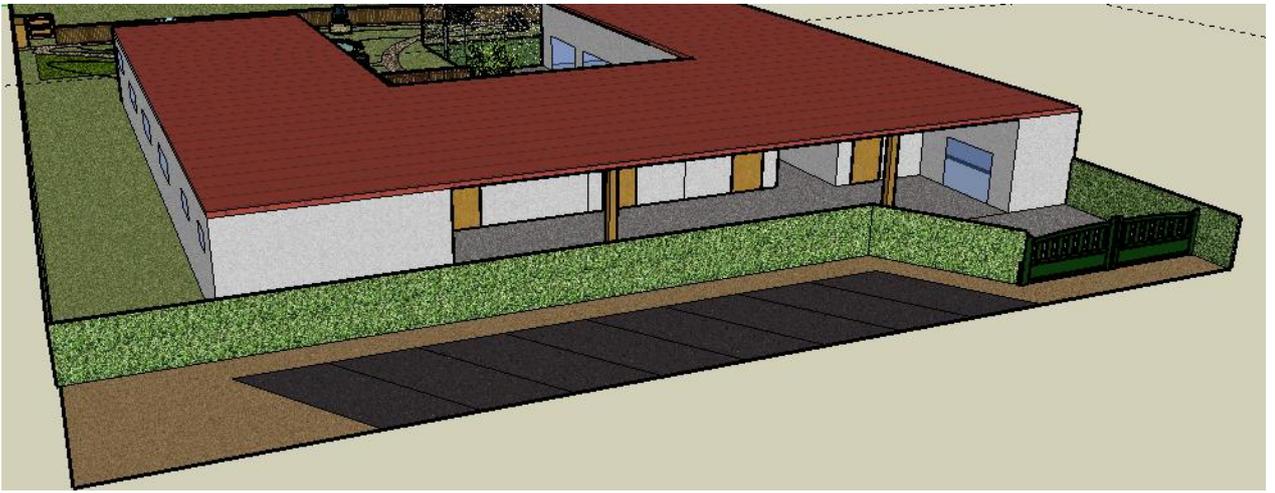


Figure 26 : Vue sur l'entrée du centre de loisirs, le parking dépose-minute et le préau du bâtiment (réalisation : Charlotte Durand)



Figure 27 : Vue sur la cour du bâtiment, l'aire de jeux et le terrain de sport (réalisation : Charlotte Durand)

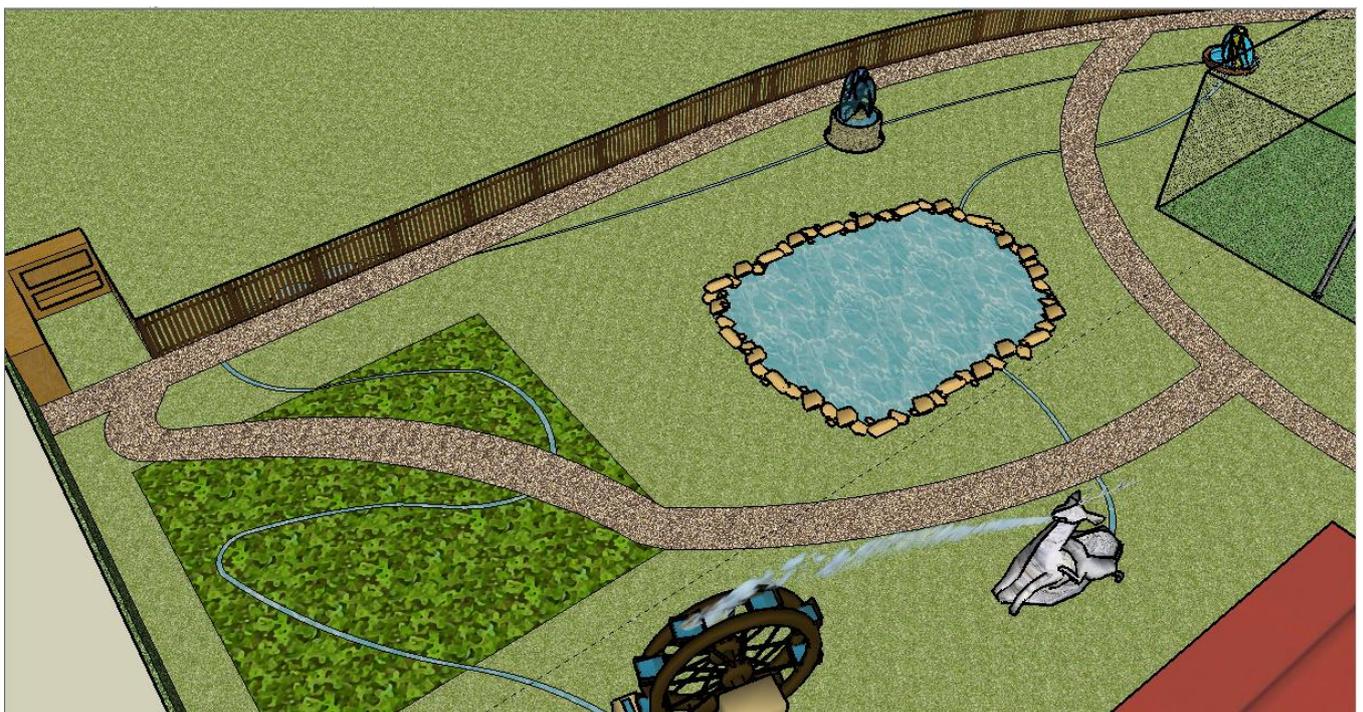


Figure 28 : Vue sur le chemin gravillonné, le parcours d'eau, le jardin/potager et les clapiers à rongeurs (réalisation : Charlotte Durand)

5. Organisation du ramassage en bus

Lors de mon étude, certains parents ne résidant pas à Méreau ont déclaré qu'ils inscriraient leurs enfants au centre de loisirs uniquement à conditions qu'un ramassage en bus soit organisé dans la communauté de communes.

J'ai donc réfléchi au trajet que le bus devrait effectuer le matin et le soir.

Au départ, je pensais qu'un seul bus pourrait effectuer tout le trajet. Le bus serait parti le matin de Brinay pour se rendre à Quincy, puis à Preuilley, à Saint-Thorette, à Limeux, à Lazenay, à Cerbois, à Lury-sur-Arnon, à Chéry, à Massay et enfin aurait traversé la commune de Méreau jusqu'au bourg de celle-ci où se trouvera le centre de loisirs.

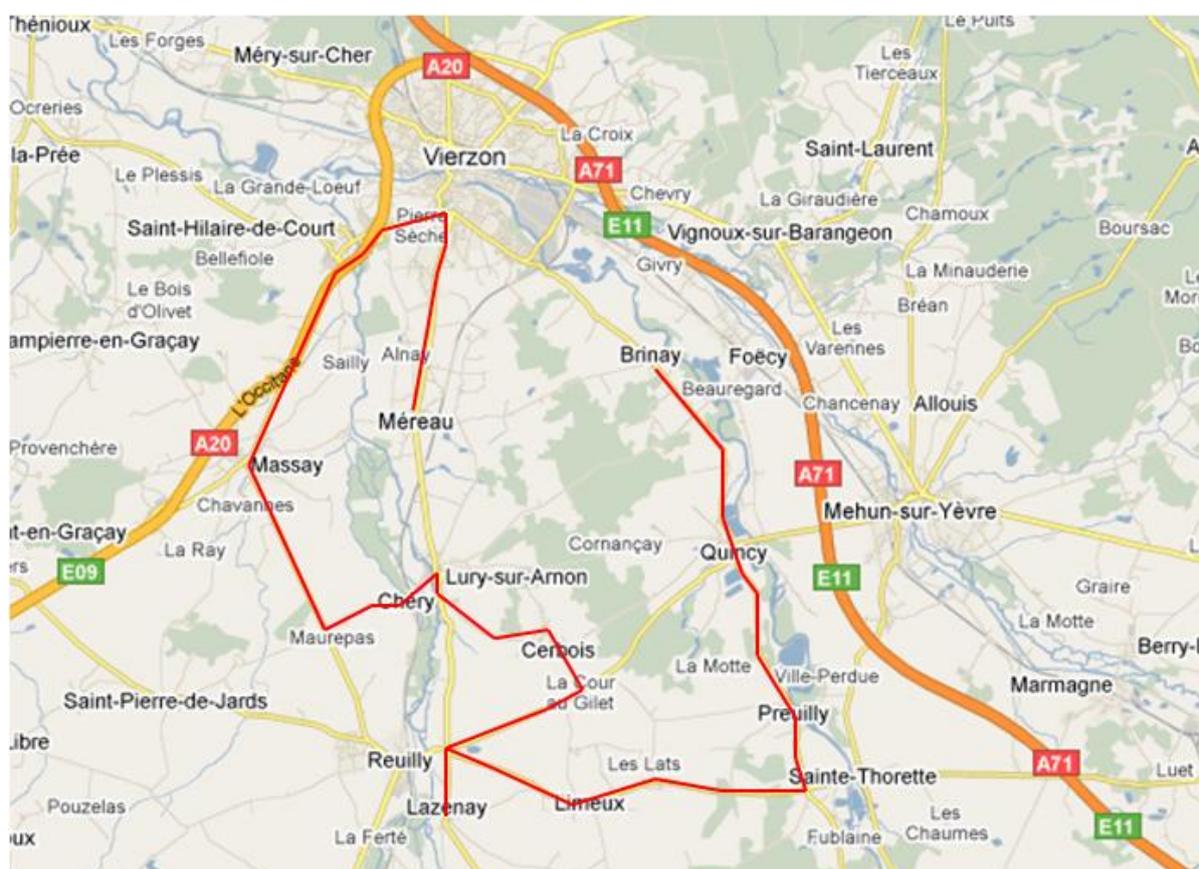


Figure 29 : Organisation du ramassage en bus suivant un trajet (source fond de carte : GoogleMaps ; réalisation : Charlotte Durand)

Afin d'organiser les horaires de ramassage dans chaque commune et de les coordonner avec les horaires d'ouverture du centre de loisirs, il faut évaluer la durée du trajet en bus du départ jusqu'à l'arrivée. Pour cela, j'ai répertorié dans le tableau suivant la durée de trajet entre chaque commune :

Brinay-Quincy	7 min
Quincy-Preuilly	5 min
Preuilly-Ste Thorette	4 min
Ste Thorette-Limeux	7 min
Limeux-Lazenay	4 min
Lazenay-Cerbois	7 min
Cerbois-Lury	5 min
Lury-Chéry	1 min
Chéry-Massay	7 min
Massay-Méreau	17 min

Tableau 5 : Durée du trajet entre chaque commune
(source : www.viamichelin.fr ; réalisation : Charlotte Durand)

En considérant que le ramassage puisse être fait par un seul bus et donc un seul trajet, la durée totale de celui-ci serait de 1h et 20 min en comptant une minute par arrêt. Ce trajet est donc beaucoup trop long pour les enfants qui monteraient dans le bus au départ. De plus, lors de mon enquête, certains parents ont souligné la nécessité que les horaires de ramassage soient compatibles avec leurs horaires d'embauche car des enfants en bas âge ne peuvent attendre le bus seuls.

Pour que les horaires de ramassage soient compatibles avec les horaires de travail des parents, il faut que celles-ci soient avant 7h45. De plus, il ne faut pas que le ramassage soit trop tôt car cela concerne de jeunes enfants, il ne faudrait donc pas que le ramassage commence avant 7h15. Chaque trajet doit donc durer environ 30min c'est pourquoi j'ai réfléchi à un ramassage effectué par trois bus et donc à trois trajets distincts. Ces trajets sont représentés sur la carte suivante.

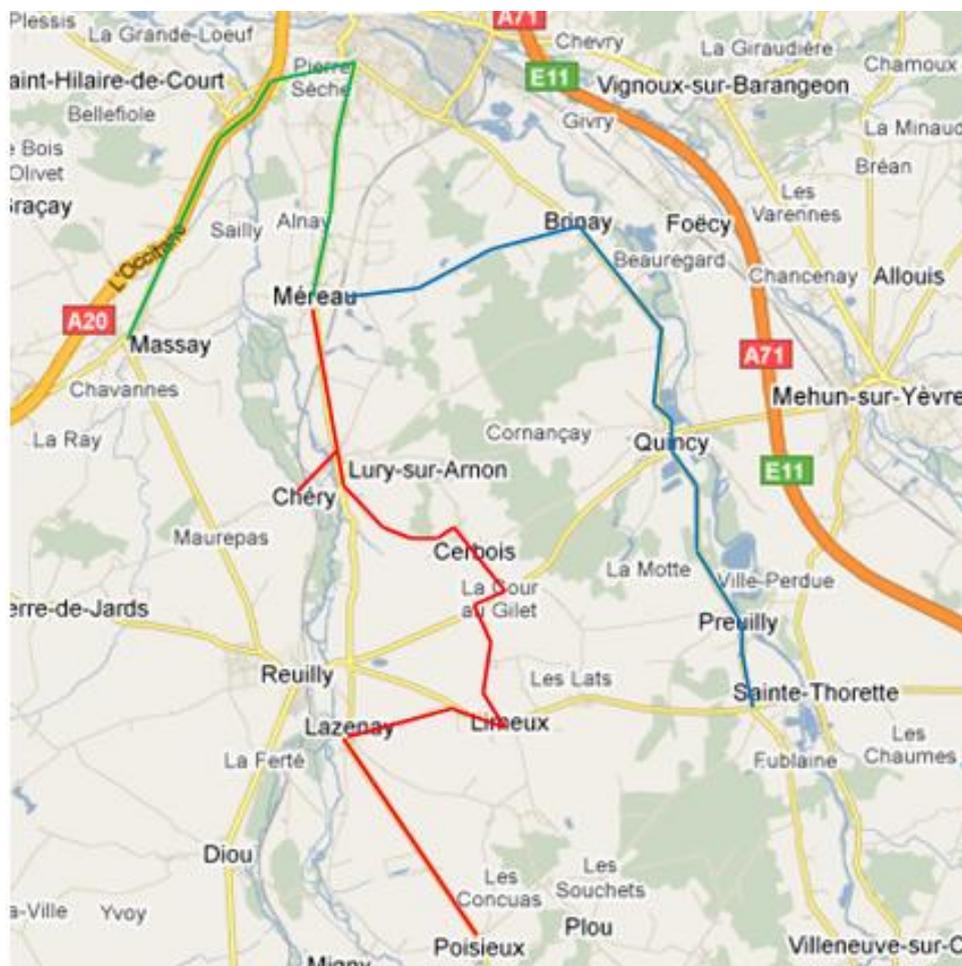


Figure 30 : Organisation du ramassage en bus suivant trois trajets
(source fond de carte : GoogleMaps ; réalisation : Charlotte Durand)

Le premier bus (en rouge) partira de Poisieux puis s'arrêtera à Lazenay, à Limeux, à Cerbois, à Lury-sur-Arnon, à Chéry et se rendra à Méreau. Le deuxième bus (en bleu) partira de Sainte-Thorette puis s'arrêtera à Preuilly, à Quincy, à Brinay, et se rendra à Méreau. Le troisième bus (en vert) partira de Massay puis traversera la commune de Méreau où il effectuera plusieurs arrêts avant de se rendre au centre de loisirs.

Les données manquantes afin d'évaluer la durée de chaque trajet sont répertoriées dans le tableau suivant :

Poisieux-Lazenay	6 min
Limeux-Cerbois	5 min
Lury-Méreau	4 min
Brinay-Méreau	8 min

Tableau 6 : Durée du trajet entre chaque commune (source : www.viamichelin.fr ; réalisation : Charlotte Durand)

Le premier trajet partant de Poisieux durerait donc 32 minutes en comptant une minute par arrêt. Le deuxième trajet partant de Sainte-Thorette durerait 28 minutes. Le troisième trajet partant de Massay durerait 20 minutes sachant que le bus effectuerait cinq arrêts supplémentaires en allant sur Méreau (les mêmes arrêts que pour le ramassage scolaire : Pierre sèche ; Moscou ; Autry ; Madrolle ; l'Hommée).

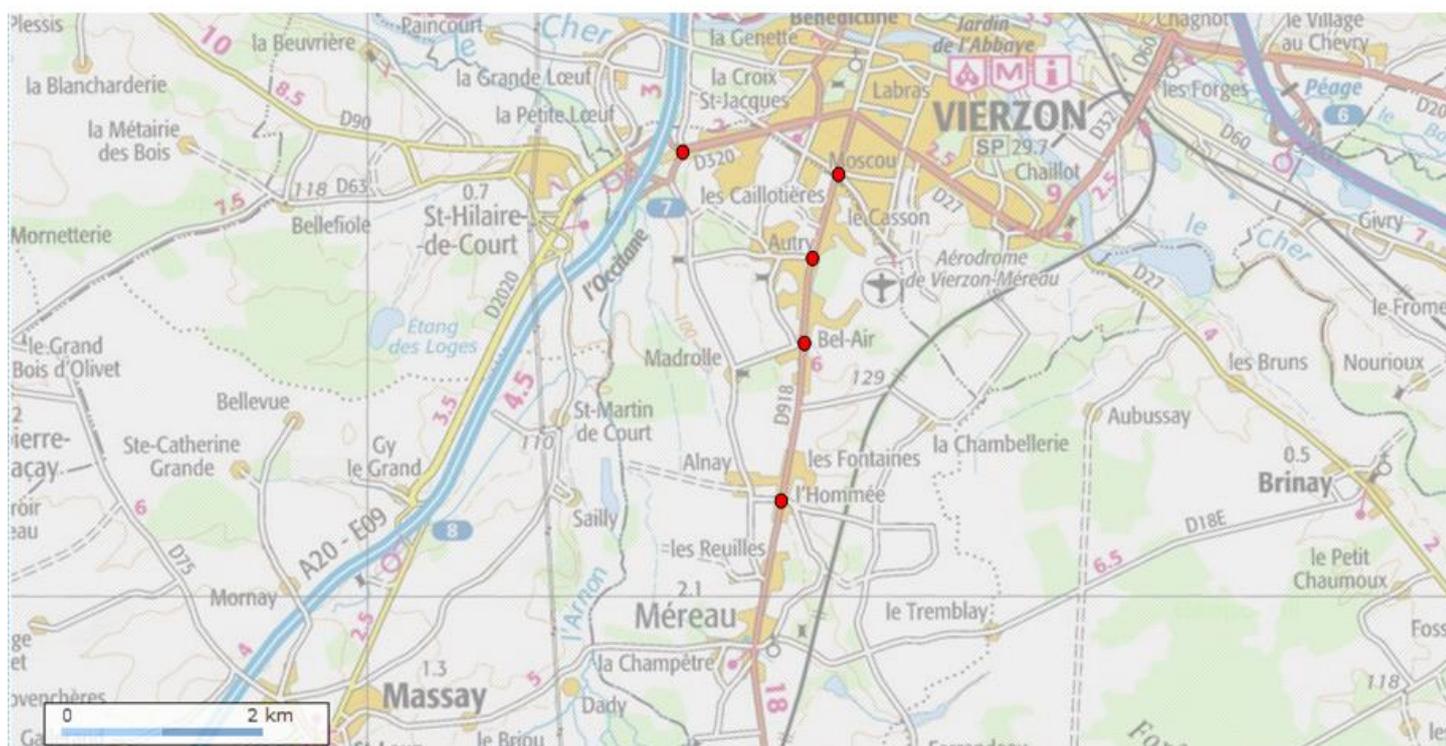


Figure 31 : Localisation des cinq arrêts de bus effectués à Méreau (source fond de carte : www.geoportail.fr ; réalisation : Charlotte Durand)

Le ramassage serait effectué par des minibus d'une capacité de 25-30 places. Le premier trajet partirait de Poisieux à 7h20, le second partirait de Sainte-Thorette à 7h25 et le troisième trajet partirait de Massay à 7h25.



Photo 29 : Exemple de minibus 25 places (source : www.autocars-ortet.com)

Les horaires de ramassage dans chaque commune suivant une telle organisation de celui-ci seraient les suivants :

Trajet n°1	Poisieux	7h20	Trajet n°2	Sainte-Thorette	7h25	Trajet n°3	Massay	7h25
	Lazenay	7h27		Preuilley	7h30		Méreau-Pierre sèche	7h32
	Limeux	7h32		Quincy	7h36		Méreau-Moscou	7h37
	Cerbois	7h38		Brinay	7h44		Méreau-Autry	7h39
	Lury-sur-Arnon	7h44		Arrivée à Méreau	7h53		Méreau-Madrolle	7h41
	Chéry	7h46					Méreau-l'Hommée	7h43
	Arrivée à Méreau	7h52					Arrivée à Méreau	7h45

Tableau 7 : Horaires de ramassage dans chaque commune (réalisation : Charlotte Durand)

Les bus s'arrêteront dans chaque commune au niveau des arrêts de bus utilisés pour le ramassage scolaire.



Photo 30 : Arrêt de bus de l'Hommée à Méreau (réalisation : Charlotte Durand)

De plus en arrivant à Méreau, les bus stationneront au niveau des deux emplacements de bus déjà existants derrière l'école de Méreau c'est-à-dire au niveau de la future cantine scolaire. Ces emplacements se situent donc juste au départ du chemin piéton sécurisé menant au centre de loisirs.



Photos 31 et 32 : Future cantine scolaire et emplacements de bus derrière l'école de Méreau (réalisation : Charlotte Durand)

V. Aspects financiers

1. Estimation du coût et subventions

a. Deux exemples de centres de loisirs

Le cas de Foëcy

Le centre de loisirs communal de Foëcy utilise actuellement des bâtiments anciens qui appartiennent à la commune. Cependant, un projet d'extension du centre de loisirs est en cours. Ce projet prévoit la construction d'un bâtiment d'une surface de 209,6 m². La synthèse estimative du coût de ce projet est la suivante :

Coût travaux neuf.....	373 190 €
Equipement mobilier.....	20 000 €
Honoraires études (architecte/BET ¹ /sondages).....	50 000 €
Bureau de contrôle.....	4 000 €
Coordonateur SPS ²	4 000 €
Total opération.....	469 090 €

¹BET = Bureau d'Etudes Techniques

²SPS = Sécurité et Protection de la Santé

L'étude du cas du centre communal de Foëcy va me permettre d'estimer le coût de construction du bâtiment du centre de loisirs en considérant que le coût de construction est proportionnel à la surface du bâtiment.

Le cas de Genouilly

La structure du centre de loisirs intercommunal des Vallées Vertes du Cher Ouest fut construite dans les années 90. Les coûts de construction ainsi que les subventions qui ont été apportées à ce projet sont répertoriés dans le tableau suivant :

Besoins	Prévu	Réalisé	Ressources	Prévu	Réalisé
Travaux	1 423 000,00 F	1 619 581,66 F	FEDER	450 000,00 F	395 182,00 F
Architecte	150 000,00 F	149 415,00 F	DGE	261 800,00 F	261 800,00 F
Sécurité	30 000,00 F	9 200,00 F	Région	480 000,00 F	480 000,00 F
Divers		25 566,21 F	Département	90 000,00 F	300 000,00 F
			Autofinancement	320 600,00 F	366 780,87 F
	1 603 000,00 F	1 803 762,87 F		1 602 400,00 F	1 803 762,87 F

Tableau 8 : Coûts de construction et subventions (en Francs) pour le centre de loisirs intercommunal des Vallées Vertes du Cher Ouest (source et réalisation : Communauté de Communes des Vallées Vertes du Cher Ouest)

On peut constater que 80% du coût de construction fut financé par les différentes subventions. En effet, la part d'autofinancement du projet ne représente que 20% du coût total.

La subvention la plus importante fut apportée par la Région Centre.

La deuxième subvention provient du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), il s'agit donc d'une participation de l'Europe. L'un des objectifs principaux du FEDER est de promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement et les investissements dans les domaines de l'éducation et de la santé uniquement dans le cadre de cet objectif font partie du champ d'application du FEDER. L'aménagement d'un centre de loisirs rentre donc dans la catégorie des investissements dans les domaines de l'éducation.

La troisième subvention fut apportée par le Conseil Général du Cher.

Enfin la dernière subvention provient de la DGE (Dotation Globale d'Équipement des communes et groupements de communes) de la préfecture du Cher, il s'agit donc également d'une aide départementale. La DGE est une subvention de l'Etat pour soutenir les collectivités locales dans leurs efforts d'investissement. D'après le règlement de la DGE, les équipements sportifs et socio-éducatifs en sont une des catégories d'opération prioritaires. Le taux de subvention maximum pour cette catégorie est de 30% pour les communes et de 40% pour les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, les communautés de communes sont des EPCI). La création d'un centre de loisirs intercommunal sans hébergement rentre tout à fait dans la catégorie d'équipements socio-éducatifs est peut donc être subventionnée à hauteur de 40% par la DGE de la préfecture du Cher.

En 2009, la communauté de communes a décidé d'aménager les abords de la structure du centre de loisirs, en particulier un parking a été créé et une aire de jeux pour enfants a été installée.

Le tableau suivant récapitule le coût et les subventions pour cet aménagement :

20/04/2010

Aménagement des abords du Centre de Loisirs des Vallées Vertes

Dépenses Réalisées			Recettes Réalisées		
Créanciers	Montant HT	%	Organismes	Montant	%
Budget principal			sur jeux, stores, jardinage, terrassement		
Maître d'œuvre - Atelier Passages	13 475,00 €	14,75%	DDR sur 66 486 €HT (21,65%)	13 964,00 €	17,96%
SIAEP Genouilly	471,79 €	0,52%	Région sur 90 000 €HT (50%)	45 000,00 €	57,87%
Terrassement + jardinage Berry Et SAUR	71 615,40 €	78,42%		- €	0,00%
Bornage - Mme WIECEK	95,30 €	0,08%			0,00%
Electricité extérieure - M. BAILLY	1 075,00 €	1,18%			0,00%
Rénovation Cabanon - M. BRIAL	2 260,42 €	12,63%			
Journaux - reproduction	1 419,02 €	1,30%	Sous-total	58 964,00 €	53,98%
	913,36 €	1,00%	TVA prise en charge	989,54 €	0,91%
Sous-total	91 325,29 €	83,61%	Autofinancement-Emprunt	32 361,29 €	29,63%
TVA	17 899,76 €	16,39%	FCTVA	16 910,22 €	15,48%
Total	109 225,05 €	100,00%	Total	109 225,05 €	100,00%
Budget Enfance et Jeunesse			sur jeux et stores		
Jeux extérieurs CITEC	20 576,50 €	17,34%	DGE sur 31 914 €HT (34%)	10 851,00 €	57,72%
Lits, armoires, divers - CAMIF	3 103,70 €	2,62%	FDPP sur 37 237 €HT (15%)	5 586,00 €	29,71%
Stores SODICLAIR	3 666,00 €	3,09%	CAF + CGL sur lits	2 363,00 €	12,57%
Plate forme par BR pour			Sous-total	18 800,00 €	57,48%
4 118,40 €HT = 24 694,90 €HT			TVA prise en charge	296,30 €	0,91%
Sous-total	27 346,20 €	83,61%	Autofinancement-Emprunt	8 546,20 €	26,13%
TVA	5 359,86 €	16,39%	FCTVA	5 063,55 €	15,48%
Total	32 706,06 €	100,00%	Total	32 706,06 €	100,00%
Total HT	118 671,49 €	80,40%	Total HT	77 764,00 €	54,79%
TVA	23 259,61 €	19,60%	FCTVA Total	21 973,77 €	15,48%
			Autofinancement sur FCTVA	1 285,84 €	0,91%
			Autofinancement-Emprunt tota	40 907,49 €	28,82%
Total TTC	141 931,10 €	100,00%	Total Général	141 931,10 €	100,00%

Tableau 9 : Coûts et subventions pour l'aménagement des abords du centre de loisirs des Vallées Vertes du Cher Ouest (source et réalisation : Communauté de Communes des Vallées Vertes du Cher Ouest)

On remarque que la part d'autofinancement représente moins de 30% du coût total de l'aménagement.

En ce qui concerne l'aménagement en tant que tel, les subventions proviennent principalement de la Région Centre.

De plus, une subvention a été apportée par la DDR (Dotation de développement Rural). La DDR est une subvention d'Etat. Elle est scindée en deux parts : la première part est destinée au financement des projets de développement économique et social ainsi que des actions en faveur des espaces naturels, la deuxième part est destinée au financement des opérations de maintien et de développement des services publics en milieu rural. Les principaux bénéficiaires de la DDR sont les EPCI et les communes. Les taux de subventions se situent en général entre 25% et 35%.

En ce qui concerne les équipements en mobilier intérieur et extérieur, la principale subvention provient de la DGE.

Une subvention a également été apportée par le FDPP (Fonds de Développement Pour les Pays). Le FDPP est un fonds créé par le Conseil Général du Cher pour financer des opérations définies prioritaires par les Pays.

Enfin une aide financière a été apportée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

L'étude du cas du centre de loisirs intercommunal de Genouilly va me permettre d'estimer la part de subventions qu'il serait possible d'obtenir pour le projet par rapport au coût de l'opération ainsi que le coût de l'aménagement des abords comme l'aire de jeux.

b. Estimation du coût et des subventions pour le centre de loisirs intercommunal des Vals de Cher et d'Arnon

La surface totale du bâtiment du centre de loisirs est de 721,5 m². Si on se base sur l'estimation du coût du projet d'extension du centre de loisirs de Foëcy et qu'on considère que le coût de construction est proportionnel à la surface du bâtiment, le coût de construction du bâtiment du centre de loisirs intercommunal des Vals de Cher et d'Arnon serait d'environ 1 285 000 €.

A cela doivent s'ajouter les coûts des honoraires d'études (architecte/BET/sondages), du bureau de contrôle et du coordonateur SPS, ce qui, d'après l'estimation du coût de l'extension de loisirs de Foëcy, devrait s'élever à près de 60 000 €.

Pour le mobilier intérieur (tables, chaises, lits, stores, armoires,...) et extérieur (aire de jeux, clôture, portails, clapiers à rongeurs, abri pour chèvres et moutons, cabanon de jardin) ainsi que pour la végétation (haies, arbres) et la mise en place du parcours d'eau (fontaines, filet d'eau, pompes,...), un budget d'environ 200 000 € est à prévoir.

Enfin pour le parking dépose-minute, le montant des travaux s'élèverait à 10 000€, d'après un devis de la société SO.CA.TRA.P à Saint-Georges-sur-la-Prée (18).

Le coût total des travaux s'élèverait donc à environ 1 560 000 €. D'après les subventions que la communauté de communes des Vallées Vertes du Cher Ouest a obtenues pour la construction de son centre de loisirs intercommunal, on peut estimer à 70% la part de subventions que ce projet est susceptible d'obtenir. Le montant des subventions s'élèverait alors à 1 092 000 € ce qui fait que l'autofinancement que la communauté de communes devrait apporter serait de 468 000 €.

2. Fonctionnement et rentabilité : recherche du petit équilibre

a. Grand et petit équilibre

La notion de grand équilibre consiste à rembourser les coûts de réalisation et de fonctionnement d'un projet grâce aux recettes réalisées par celui-ci.

La notion de petit équilibre consiste à ce que les recettes ne remboursent uniquement que les coûts de fonctionnement.

Un projet d'aménagement de centre de loisirs intercommunal est un projet d'une envergure relativement importante c'est pourquoi la recherche du grand équilibre paraît peu réalisable. De plus, si les tarifs du centre de loisirs doivent être attractifs afin de satisfaire les souhaits de la population, la recherche du petit équilibre semble être l'objectif qu'il faudrait se fixer.

b. Le fonctionnement

Lors de mon enquête, les parents ont manifesté leur intérêt pour une ouverture du centre de loisirs le mercredi ainsi que pour toutes les vacances scolaires (cf [Figure 10](#)). En revanche, une ouverture le week-end semble être inutile. Le centre de loisirs intercommunal sera donc ouvert tous les mercredis ainsi que pour les vacances scolaires et les vacances d'été. De plus, un système d'accueil périscolaire après classe pourrait également être mis en place si la demande s'en fait sentir, cela ne concernerait uniquement que les enfants scolarisés à l'école de Méreau.

En ce qui concerne les horaires d'ouverture, il faut que celles-ci soient adaptées aux horaires de travail des parents. Les horaires officielles du centre de loisirs seront donc 08h30 à 17h30 et un système de garderie sera organisé de 07h30 à 08h30 et de 17h30 à 18h30. De plus il sera possible de s'inscrire pour une demi journée, de 08h30 à 12h00 ou de 13h30 à 17h30. Ces horaires correspondent à celles du centre de loisirs de Méreau ouvert au mois de Juillet. Enfin, l'accueil périscolaire pourrait éventuellement fonctionner les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h30.

En termes de personnel, un centre de loisirs intercommunal nécessite un directeur diplômé BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) employé en contrat à mi-temps pour l'année ainsi que du personnel d'entretien et de restauration qui peuvent être des employés de l'intercommunalité actuels dont le nombre d'heures du contrat serait rallongé. Il faut également prévoir qu'un employé de l'intercommunalité s'occupe des animaux et du jardin/potager quand cela est nécessaire.

Pour ce qui est des animateurs diplômés BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), ceux-ci seront embauchés en CDD (Contrat à Durée Déterminé) selon les périodes et le nombre d'enfants inscrits. En effet, le nombre d'animateurs nécessaire est fonction du nombre d'enfants. Les quotas d'encadrement de la DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) stipulent qu'il faut un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans et un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans. De plus, les quotas d'encadrement stipulent qu'une structure de loisirs peut accueillir au maximum 300 enfants. En prenant une moyenne de 10 enfants par animateur, le centre de loisirs devra embaucher au maximum 30 animateurs pour une période où les inscriptions seront maximales.

Le salaire moyen d'un directeur BAFD de centre de loisirs ayant un contrat à mi-temps est de 900€ net par mois. De plus, le salaire journalier moyen d'un animateur BAFA est de 40€ net.

Pour évaluer le tarif qu'il faudrait appliquer afin d'obtenir le petit équilibre, il faut d'abord calculer le salaire par jour d'ouverture du directeur et des animateurs. En comptant tous les mercredis de l'année ainsi que les vacances scolaires, le centre de loisirs est susceptible d'ouvrir 112 jours dans l'année (ceci ne tient pas compte des accueils périscolaires).

Le salaire du directeur réparti sur ces 112 jours d'ouverture de centre serait alors d'un peu moins de 100€.

Le salaire par jour d'ouverture d'un animateur est de 40€, soit 4€ par enfants puisqu'il faut compter en moyenne un animateur pour 10 enfants.

La personne d'entretien, rémunérée au SMIC horaire (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) soit environ 7€ net par heure, sera présente 2h par jour d'ouverture ce qui représente 14€ par jour d'ouverture.

Le personnel de restauration, également rémunéré au SMIC horaire, doit être composé de deux personnes présentes 5h par jour d'ouverture (09h00-14h00) ce qui représente 70€ par jour d'ouverture.

Le tarif appliqué doit donc prendre en compte le salaire des animateurs soit 4€ par jour par enfant et les salaires du directeur et du personnel d'entretien et de restauration (au total environ 180 € par jour d'ouverture) à hauteur de 1€50 par jour par enfant. A cela il faut ajouter le prix du repas et des gouters, environ 2€ par enfant par jour, ainsi que le matériel utilisé (activités manuelles) et les charges. J'estime donc le tarif qu'il faudrait appliquer à environ 10€ par jour par enfant. De plus, ce tarif ne prend pas en compte les sorties (piscine, poney-club,...) qui ont un coût très important, non seulement pour le prix des entrées mais surtout pour le prix des déplacements (société d'autocars). Pour atteindre le petit équilibre, le tarif qu'il

faudrait appliquer serait donc bien supérieur à 10€ par jour. Un tel tarif n'est pas envisageable pour le centre de loisirs intercommunal pour plusieurs raisons :

- Il représente plus du double du tarif du centre de loisirs du mois de Juillet de Méreau et est même supérieur au tarif de ce centre de loisirs pour les enfants extérieurs à la commune
- Il est plus élevé que les tarifs actuels des centres de loisirs alentours pour les enfants extérieurs aux communes concernées (Vierzon, Foëcy, Mehun-sur-Yevre) : cela ne serait donc pas rentable pour les habitants de la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon d'inscrire leurs enfants au centre de loisirs intercommunal plutôt que dans ceux des communes voisines !
- Il ne répond pas à la demande des parents soulevée lors de mon enquête d'avoir des tarifs attractifs et raisonnables.

Atteindre le petit équilibre apparaît donc comme impossible pour ce projet de centre de loisirs intercommunal. Les coûts de fonctionnement non couverts devront donc être assumés par la communauté de communes. Cependant, des frais de droits d'inscription seront demandés aux familles sous forme d'un forfait par enfant pour l'année scolaire.

En ce qui concerne les tarifs, il convient que ceux-ci ne soient pas trop élevés par rapport à ceux du centre de loisirs de Méreau actuel. Les différents tarifs appliqués pourraient donc être les suivants :

Tarifs

Droits d'inscription	Année scolaire	5€ par enfant
-----------------------------	----------------	---------------

Centre de loisirs				
Enfants de la communauté de communes	Journée	6€ 1 ^{er} enfant	5€ 2 ^{ème} enfant	1€ pour les suivants
	Demi-journée	4€ 1 ^{er} enfant	3€50 2 ^{ème} enfant	1€ pour les suivants
Enfants extérieurs	Journée	10€ par enfant		
	Demi-journée	7€ par enfant		

Garderie centre de loisirs	Demi-heure	0,5€ par enfant
-----------------------------------	------------	-----------------

Accueil périscolaire soir	forfait (avec goûter)	2€ par enfant
----------------------------------	-----------------------	---------------

Tableau 10 : Tarifs à appliquer pour le centre de loisirs (réalisation : Charlotte Durand)

Conclusion

La Communauté de Communes des Vals de Cher et d'Arnon, dont la population augmente d'année en année grâce au phénomène de périurbanisation, voit ses besoins en équipements et services augmenter. L'absence de centre de loisirs pouvant accueillir les enfants de la Communauté de Communes apparaît comme un problème dans la mesure où la demande des parents s'en fait très présente.

Le choix de la commune de Méreau comme lieu d'implantation du centre de loisirs s'est imposé pour plusieurs raisons comme sa localisation ou sa part de la population totale de la Communauté de Communes. Le terrain d'implantation devait répondre à plusieurs critères concernant la proximité de celui-ci à la cantine scolaire ou sa superficie par exemple. Finalement l'opportunité de la construction d'un lotissement à proximité du bourg et le fait que la commune en possède un terrain sont apparus comme la solution.

L'aménagement d'un centre de loisirs nécessite une structure relativement importante pour permettre d'accueillir tous les enfants. De plus la possibilité d'activités de loisirs ludiques et originales est un des points les plus importants à prendre en compte pour un centre de loisirs afin que les enfants puissent s'épanouir.

La mise en place des différents espaces d'activités à l'intérieur du bâtiment (coin cuisine, coin peinture, coin lecture...) ainsi que des aménagements extérieurs (terrain de sport enherbé, jardin/potager, enclos à animaux...) permet bien de proposer aux enfants différentes activités au sein du centre contribuant ainsi à développer leurs savoir-faire (en matière de cuisine ou de jardinage par exemple) et à les responsabiliser et les sensibiliser à l'environnement.

D'un point de vue financier, le projet ne semble pas pouvoir atteindre le petit équilibre car cela impliquerait des tarifs beaucoup trop élevés. Cependant, bien que le projet représente un coût relativement important pour la Communauté de Communes, la présence d'une telle structure sur le territoire serait un atout majeur pour celui-ci et participerait à son développement. Une collectivité locale qui pense à ses enfants est une collectivité locale qui vit !

Bibliographie

Ressources électroniques :

Textes en ligne :

ORLIM aménageur-Lotisseur.- Méreau / Lotissement « Les Reuilles » [en ligne].- [référence du].- Disponible sur internet : <http://www.orlim.fr/terrain03.htm>

Communauté de Communes des Vals de Cher et d'Arnon.- La Communauté de Communes [en ligne].- [référence du].- Disponible sur internet : <http://www.vals-cher-arnon.fr/cc-vals-de-cher-d-arnon-le-territoire-11.html>

Office de tourisme de Bourges.- Découvrir Bourges / La Ville médiévale [en ligne].- [référence du].- Disponible sur internet : http://www.bourgestourisme.fr/bourges-tourisme-58_la-ville-m%C3%A9di%C3%A9vale-.html

Mairie de Bourges.- Patrimoine / Cathédrale [en ligne].- [référence du].- Disponible sur internet : <http://www.ville-bourges.fr/patrimoine/cathedrale.php>

Mairie de Mehun-sur-Yèvre.- Enfance Jeunesse / Espace loisirs [en ligne].- [référence du].- Disponible sur internet : <http://www.ville-mehun-sur-yevre.fr/Espace-loisirs>

Guide de l'accueil collectif des mineurs.- Aménagement des locaux d'accueil / L'aménagement des locaux pour les accueils de loisirs enfants et périscolaires [en ligne].- [référence du].- Disponible sur internet : <http://www.guide-accueil-mineurs-01.fr/Pages/Amenagement-locaux-accueil-enfants-periscolaires.html>

Guide de l'accueil collectif des mineurs.- Règlementation des accueils de loisirs / Quels sont les normes et les quotas d'encadrement ? [en ligne].- [référence du].- Disponible sur internet : <http://www.guide-accueil-mineurs-01.fr/Pages/Quelles-sont-les-normes-d-encadrement.html>

Europa.eu.- Fonds Européen de Développement Régional [en ligne].- [référence du].- Disponible sur internet : http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/job_creation_measures/160015_fr.htm

Educnet.- Dotation Globale d'Équipement [en ligne].- [référence du].- Disponible sur internet : http://www.educnet.education.fr/primaire/infrastructures/financement/dotation_globale_dequipement

Prefecture du Lot.- Dotation de Développement Rural [en ligne].- [référence du].- Disponible sur internet : http://www.lot.pref.gouv.fr/TRANSFERT/ESPACES/locales/guide_aides_subventions/DDR.pdf

annuaire-mairie.fr.- Ville de Méreau / statistiques sur Méreau [en ligne].- [référence du].- Disponible sur internet : <http://www.annuaire-mairie.fr/statistique-mereau.html>

(De même pour les communes de Brinay, Cerbois, Chéry, Lazenay, Limeux, Lury/Arnon, Massay, Poisieux, Preuilley, Quincy et Saint-Thorette)

Insee.- Résultats du recensement de la population de Vierzon-2006 / Emploi-Population active [en ligne].- [référence du].- Disponible sur internet :

<http://www.recensement-2006.insee.fr/chiffresCles.action?zoneSearchField=VIERZON&codeZone=18279-COM&idTheme=2&rechercher=Rechercher>

(De même pour la ville de Bourges)

Table des illustrations

Table des figures

Figure 3 : Localisation de la région Centre dans la France métropolitaine	
Figure 4 : Les départements de la région Centre.....	5
Figure 3 : Localisation de la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon (source fond de carte : GoogleMaps ; réalisation : Charlotte Durand).....	6
Figure 4 : Communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon (source et réalisation : www.vals-cher-arnon.fr)	
Figure 5 : Répartition de la population par commune pour la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon (source : Insee ; réalisation : Charlotte Durand).....	7
Figure 6 : Mise en relief de l'exode rural puis de la périurbanisation du Nord et de l'Est de la communauté (source : Insee ; réalisation : Charlotte Durand).....	8
Figure 7 : Mise en relief de l'exode rural dans la partie Sud-Ouest de la communauté (source : Insee ; réalisation : Charlotte Durand).....	9
Figure 8 : Réseau autoroutier français formant un carrefour au niveau de Vierzon (source et réalisation : www.cc-vierzon.fr)	
Figure 9 : Réseau ferré autour de Vierzon (source : www.rff.fr).....	12
Figure 10 : Périodes auxquelles les parents inscriraient leurs enfants au centre de loisirs (source : questionnaires ; réalisation : Charlotte Durand)	
Figure 11 : Affiche du parc zoologique de Beauval (source : www.zoobeauval.com).....	17
Figure 12 : Logo du parcours aventure "Aventure Parc" à Nancay (source : www.aventure-parc.fr).....	18
Figure 13 : Pourcentage d'enfants de moins de 12 ans par commune basé sur le nombre d'enfants inscrits dans chaque école (source : Mairies des communes ; réalisation : Charlotte Durand).....	19
Figure 14 : Evolution démographique de la commune de Méreau de 1962 à 2005 (source : Insee ; réalisation : Charlotte Durand).....	20
Figure 15 : Schéma du découpage des lots du lotissement des Reuilles à Méreau (source et réalisation : www.orlim.fr).....	23
Figure 16 : Localisation du terrain par rapport à l'école et à la future cantine (source fond de carte : www.geoportail.fr ; réalisation : Charlotte Durand).....	24
Figure 17 : Analyse de sol du terrain correspondant aux lots n°3 et n°4 du lotissement des Reuilles à Méreau (source et réalisation : CEBTP (Centre d'Expertise du Bâtiment et des Travaux Publics) - SOLEN).....	25
Figure 18 : Les trajets possibles pour aller du terrain jusqu'à la cantine scolaire (source fond de carte: www.geoportail.fr ; réalisation : Charlotte Durand)	26
Figure 19 : Etat actuel de la circulation (source fond de carte : GoogleMaps ; réalisation : Charlotte Durand).....	27
Figure 20 : Réorganisation de la circulation et mise en place d'une voie piétonne sécurisée (source fond de carte : GoogleMaps ; réalisation : Charlotte Durand).....	28
Figure 21 : Dessin du parking dépose-minute et du décalage du trottoir (source photo de fond : www.geoportail.fr ; réalisation : Charlotte Durand).....	29
Figure 22 : Aménagement de la structure du centre de loisirs (réalisation : Charlotte durand).....	30
Figure 23 : Roue à eau (source : www.science-et-vie.net)	35
Figure 24 : Représentation de l'organisation des parcours extérieurs (réalisation : Charlotte Durand).....	36
Figure 25 : Vue d'ensemble du centre de loisirs (réalisation : Charlotte Durand)	37
Figure 26 : Vue sur l'entrée du centre de loisirs, le parking dépose-minute et le préau du bâtiment (réalisation : Charlotte Durand)	
Figure 27 : Vue sur la cour du bâtiment, l'aire de jeux et le terrain de sport (réalisation : Charlotte Durand)	

Figure 28 : Vue sur le chemin gravillonné, le parcours d'eau, le jardin/potager et les clapiers à rongeurs (réalisation : Charlotte Durand).....	38
Figure 29 : Organisation du ramassage en bus suivant un trajet (source fond de carte : GoogleMaps ; réalisation : Charlotte Durand).....	39
Figure 30 : Organisation du ramassage en bus suivant deux trajets (source fond de carte : GoogleMaps ; réalisation : Charlotte Durand).....	40
Figure 31 : Localisation des cinq arrêts de bus effectués à Méreau (source fond de carte : www.geoportail.fr ; réalisation : Charlotte Durand).....	41

Table des photos

Photo 1 : Vue sur l'Arnon (réalisation : Charlotte Durand).....	6
Photo 2 : La cathédrale gothique Saint-Etienne de Bourges classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO (source : www.ville-bourges.fr)	
Photo 3 : La place Gordaine à Bourges avec ses maisons en pan de bois typiques (source : www.bourgestourisme.com).....	10
Photo 4 : Paysage de vigne (vinoble de Reuilly) à Lury-sur-Arnon (réalisation : Charlotte Durand)	
Photo 5 : Décor du rond point de Reuilly, "Quincy Reuilly, coeur des vignobles du Berry" (réalisation : Charlotte Durand).....	11
Photo 6 : Ecole de Méreau qui accueille le centre de loisirs (réalisation : Charlotte Durand).....	15
Photo 7 : Panneau publicitaire de la Z.A. de la Garenne (réalisation : Charlotte Durand)	
Photo 8 : Entrée de la Z.A. de la Garenne (réalisation : Charlotte Durand)	
Photo 9 : Magasin de prêt-à-porter de la Z.A. de la Garenne (réalisation : Charlotte Durand)	
Photo 10 : Garage automobile de la Z.A. de la Garenne (réalisation : Charlotte Durand)	
Photo 11 : Gymnase intercommunal implanté à Méreau (source : Mairie de Méreau).....	21
Photo 12 : Panneau publicitaire du lotissement des Reuilles (réalisation : Charlotte Durand).....	22
Photo 13 : Terrain correspondant aux lots n°1 et n°2 (réalisation : Charlotte Durand).....	23
Photo 14 : Bâtiment devant accueillir la future cantine scolaire (réalisation : Charlotte Durand).....	24
Photo 15 : Route communale partant du terrain et en direction de la cantine scolaire (réalisation : Charlotte Durand)	
Photo 16 : Suite de la route menant à la cantine (réalisation : Charlotte Durand).....	27
Photo 17 : Exemple de rambarde de sécurité en bois (source : www.trames-conseil.com).....	28
Photo 18 : Exemple de panneau de signalisation indiquant une zone 30 et la présence d'enfants (source : www.2m-france.com).....	29
Photo 19 : Exemple d'aire de jeux pour enfants en bois (source : www.cdld.fr)	
Photo 20 : Exemple de panier de basketball (source : www.solostocks.fr)	
Photo 21 : Exemple de but de football (source : www.sonesdi.com)	31
Photo 22 : Exemple d'abri en bois pour accueillir les chèvres naines et les moutons (source : www.chevre-naine.com)	
Photo 23 : Exemple de clapier à rongeurs (source : www.zooplus.fr)	33
Photo 24 : Enfants s'occupant du jardin pédagogique de leur école (source : www.petitforestier.nuxit.net)	34
Photo 25 : Exemple de fontaine pouvant actionner la roue à eau (source : http://athena-4ad.over-blog.com)	35
Photo 26 : Exemple de clôture en bois (source : www.bois-constructions.com)	
Photo 27 : Exemple de chemin gravillonné (source : www.paysagiste-vassal-michel.fr)	36
Photo 28 : Exemple de haie en Laurier sauce (source : www.plantes-et-jardins.com)	37
Photo 29 : Exemple de minibus 25 places (source : www.autocars-ortet.com)	
Photo 30 : Arrêt de bus de l'Homée à Méreau (réalisation : Charlotte Durand)	42
Photos 31 et 32 : Future cantine scolaire et emplacements de bus derrière l'école de Méreau (réalisation : Charlotte Durand)	43

Table des tableaux

Tableau 5 : Population et emploi de Bourges en 1999 et 2006 (source : Insee ; réalisation : Charlotte Durand)	10
Tableau 6 : Emploi de Vierzon en 2006 (source : Insee ; réalisation : Charlotte Durand)	11
Tableau 7 : Durée du trajet par autoroute entre Vierzon et différentes villes de France (source : www.viamichelin.fr ; réalisation : Charlotte Durand)	
Tableau 8 : Durée du trajet en train entre Vierzon et différentes grandes villes de France (source : www.voyage-sncf.com ; réalisation : Charlotte Durand)	12
Tableau 5 : Durée du trajet entre chaque commune (source : www.viamichelin.fr ; réalisation : Charlotte Durand).....	40
Tableau 6 : Durée du trajet entre chaque commune (source : www.viamichelin.fr ; réalisation : Charlotte Durand).....	41
Tableau 7 : Horaires de ramassage dans chaque commune (réalisation : Charlotte Durand).....	42
Tableau 8 : Coûts de construction et subventions (en Francs) pour le centre de loisirs intercommunal des Vallées Vertes du Cher Ouest (source et réalisation : Communauté de Communes des Vallées Vertes du Cher Ouest).....	45
Tableau 9 : Coûts et subventions pour l'aménagement des abords du centre de loisirs des Vallées Vertes du Cher Ouest (source et réalisation : Communauté de Communes des Vallées Vertes du Cher Ouest).....	46
Tableau 10 : Tarifs à appliquer pour le centre de loisirs (réalisation : Charlotte Durand).....	51

Table des matières

Remerciements	2
Sommaire	3
Introduction	4
I. Présentation du territoire	5
1. La Communauté de Communes des Vals de Cher et d'Arnon	5
a. Localisation géographique	5
b. Présentation de la communauté de communes	7
Création et compétences	7
Population	7
2. Evolutions démographiques : exode rural et périurbanisation	8
a. Quelques définitions	8
b. Le Nord et l'Est de la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon....	8
c. Le Sud-Ouest de la communauté de communes des Vals de Cher et d'Arnon	9
3. Une localisation propice à la périurbanisation	10
a. L'attractivité de Bourges	10
b. L'attractivité de Vierzon	11
II. Un centre de loisirs intercommunal, un réel besoin ?	14
1. Les structures déjà existantes	14
a. Les centres de loisirs municipaux	14
b. Un centre de loisirs intercommunal	15
c. Le centre de loisirs municipal de Méreau	15
2. Une réelle demande dans la communauté de communes	16
3. Des activités pédagogiques variées	17
a. Un besoin dans la région	17
b. Une demande de la population	18
III. Choix d'implantation du centre de loisirs	19
1. La commune : Méreau	19
a. Une localisation stratégique	19
b. Une part de la population importante	19
c. Une commune au développement important	20
2. Le terrain	22
a. Opportunité de la construction d'un lotissement	22

b.	La proximité de l'école	24
c.	Brève analyse climatique et pédologique	25
IV.	Propositions d'aménagement	26
1.	Sécurisation du chemin jusqu'à la cantine	26
2.	Création d'un parking dépose-minute.....	29
3.	Organisation du centre	30
a.	La structure	30
b.	Les « activités » extérieures.....	32
	Les animaux.....	33
	Le potager	34
	Le parcours d'eau.....	35
	Représentation des parcours.....	36
4.	Représentation de l'ensemble.....	37
5.	Organisation du ramassage en bus.....	39
V.	Aspects financiers	44
1.	Estimation du coût et subventions	44
a.	Deux exemples de centres de loisirs	44
	Le cas de Foëcy	44
	Le cas de Genouilly	44
b.	Estimation du coût et des subventions pour le centre de loisirs intercommunal des Vals de Cher et d'Arnon	47
2.	Fonctionnement et rentabilité : recherche du petit équilibre.....	48
a.	Grand et petit équilibre.....	48
b.	Le fonctionnement.....	48
	Conclusion	52
	Bibliographie	53
	Table des illustrations	55
	Table des matières	58